

États financiers **consolidés** **annuels audités**

(préparés selon les Normes
internationales d'information financière)



AGNICO EAGLE

ATTESTATION DE LA DIRECTION

La direction de Mines Agnico Eagle Limitée («Agnico Eagle» ou la «société») est responsable de la mise en œuvre et du maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière est un processus conçu par le chef de la direction et le chef des finances de la société, ou sous leur supervision, et mis en œuvre par le conseil, la direction ou d'autres membres du personnel de la société, pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus. En raison des limites inhérentes au contrôle interne à l'égard de l'information financière, il se peut que celui-ci ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de l'efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

La direction de la société, y compris le chef de la direction et le chef des finances, a évalué l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société au 31 décembre 2019. Dans le cadre de cette évaluation, la direction de la société s'est fondée sur les critères décrits dans le rapport intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié en 2013 par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission. À la lumière de son évaluation, la direction a conclu que le contrôle interne de la société à l'égard de l'information financière était efficace en date du 31 décembre 2019.

L'efficacité du contrôle interne de la société à l'égard de l'information financière en date du 31 décembre 2019 a été auditée par Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant, comme il est mentionné dans son rapport qui figure ci-joint.

Toronto, Canada
Le 27 mars 2020

Par (signé) Sean Boyd

Sean Boyd
*Vice-président du conseil et
chef de la direction*

Par (signé) David Smith

David Smith
*Vice-président principal, Finances et
chef des finances*

RAPPORT DU CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INSCRIT INDÉPENDANT

Aux actionnaires et au conseil d'administration de Mines Agnico Eagle Limitée

Opinion sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états de la situation financière consolidés ci-joints de Mines Agnico Eagle Limitée (la «société») aux 31 décembre 2019 et 2018 et des états du résultat consolidés, des états du résultat global consolidés, des états des variations des capitaux propres consolidés et des tableaux des flux de trésorerie consolidés connexes pour les exercices clos à ces dates, ainsi que des notes annexes (collectivement, les «états financiers consolidés»). À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société aux 31 décembre 2019 et 2018, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates conformément aux Normes internationales d'information financière telles que publiées par l'International Accounting Standards Board.

Nous avons également effectué l'audit, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis (le «PCAOB»), du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société au 31 décembre 2019, fondé sur les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié en 2013 par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission, et notre rapport daté du 27 mars 2020 exprime une opinion sans réserve à cet égard.

Fondement de l'opinion

La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés de la société, sur la base de nos audits. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et sommes tenus d'être indépendants de la société conformément aux lois fédérales sur les valeurs mobilières des États-Unis et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nos audits ont été effectués selon les normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Nos audits impliquaient notamment la mise en œuvre de procédures en vue d'évaluer les risques que les états financiers consolidés comportent une anomalie significative, que celle-ci résulte de fraudes ou d'erreurs, et la mise en œuvre de procédures qui répondent à ces risques. Ces procédures comprennent le contrôle par sondages d'éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Nos audits comportaient également l'appréciation des méthodes comptables retenues et des estimations importantes faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés. Nous estimons que nos audits constituent un fondement raisonnable à l'expression de notre opinion.

Question critique de l'audit

La question critique de l'audit ci-après est une question relevée au cours de l'audit des états financiers de la période considérée qui a été ou doit être communiquée au comité d'audit et qui 1) se rapporte à des comptes ou à des informations fournies qui sont significatifs par rapport aux états financiers et 2) requiert des jugements particulièrement difficiles, subjectifs ou complexes de notre part. La communication de la question critique de l'audit ne modifie en rien notre opinion sur les états financiers consolidés pris dans leur ensemble et ne signifie pas que nous exprimons une opinion distincte sur la question critique de l'audit ou sur les comptes ou les informations fournies connexes.

Pertes de valeur et reprises de pertes de valeur du goodwill et des immobilisations corporelles et de mise en valeur des mines

Description de la question

Au 31 décembre 2019, la valeur comptable du goodwill et des immobilisations corporelles et de mise en valeur des mines totalisait 407,8 millions de dollars et 7 003,7 millions de dollars, respectivement, et la société a comptabilisé une reprise de perte de valeur de 345,8 millions de dollars liée à l'unité génératrice de trésorerie («UGT») Meliadine. Le test de dépréciation de la société relatif à l'UGT Canadian Malartic et le test de reprise de perte de valeur relatif à l'UGT Meliadine ont nécessité que la direction formule des hypothèses importantes (particulièrement sur le prix de l'or, le taux d'actualisation et le taux de conversion des ressources en réserves) pour déterminer les valeurs recouvrables. La société fournit des informations sur les jugements, estimations et hypothèses importants relativement aux pertes de valeur et aux reprises de perte de valeur à la note 4 des états financiers consolidés, et présente les résultats de son analyse à la note 24.

Cette question a été identifiée comme une question critique de l'audit en ce qui a trait à l'UGT Canadian Malartic et l'UGT Meliadine étant donné l'importance de l'incertitude relative aux estimations et des jugements appliqués par la direction pour déterminer la valeur recouvrable, surtout en raison de la sensibilité des hypothèses clés sous-jacentes sur les flux de trésorerie futurs et de l'effet significatif qu'aurait une variation de ces hypothèses sur les valeurs recouvrables. En outre, un jugement important et des connaissances de l'industrie et des techniques spécialisées ont été nécessaires pour évaluer les quantités de minéralisation estimées par la direction, les méthodes d'évaluation utilisées par la direction en fonction des caractéristiques variées de la minéralisation supplémentaire, les coûts en capital et d'exploitation futurs et les niveaux de production de la mine Meliadine en raison de sa mise en exploitation récente, et pour attribuer la valeur économique anticipée de la minéralisation, dans les cas où une courte étude économique détaillée, voire aucune, aurait été menée.

*Façon dont nous avons traité
la question dans le cadre de l'audit*

Nous avons acquis une compréhension, évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles à l'égard des processus liés aux pertes de valeur et aux reprises de pertes de valeur de la société. Nous avons testé les contrôles de la société portant sur les processus liés à l'estimation de la minéralisation et à la durée de vie d'une mine et avons examiné les hypothèses importantes, tel qu'il est décrit ci-dessus.

Nous avons évalué les taux d'actualisation et les prix de l'or à long terme pris en compte dans l'analyse des flux de trésorerie actualisés de la société. Nous avons fait appel à notre spécialiste en évaluation pour nous aider à évaluer les taux d'actualisation en les comparant aux tendances sectorielles et économiques ainsi qu'aux primes de risque propre à la société. Nous avons également fait appel à notre spécialiste en évaluation pour comparer les prix de l'or à long terme aux données du marché, y compris une série de prévisions d'analystes. Nous avons réalisé des analyses de sensibilité des valeurs recouvrables de l'UGT Canadian Malartic et de l'UGT Meliadine aux variations des taux d'actualisation et des hypothèses sur les prix de l'or à long terme.

Pour évaluer les estimations relatives aux réserves, aux ressources et au potentiel d'exploration employées pour l'analyse des pertes de valeur, nous avons examiné les hypothèses économiques formulées pour établir les teneurs limites utilisées pour l'établissement des estimations des réserves et des ressources. Nous avons fait appel à notre spécialiste en géologie pour nous aider à comprendre et à évaluer les facteurs qui ont influencé la conversion des ressources minérales et du potentiel d'exploration en réserves estimée par la société. De plus, nous avons évalué la compétence et l'objectivité des personnes qualifiées de la direction en examinant leurs compétences professionnelles, leur expérience, leur objectivité et leur utilisation des pratiques admises de l'industrie.

Les plans portant sur la durée de vie de la mine constituent la base des coûts en capital et d'exploitation futurs ainsi que des estimations des niveaux de production futurs utilisés dans l'analyse des pertes de valeur. Pour évaluer l'exactitude de la capacité de la société à estimer les coûts en capital et d'exploitation futurs ainsi que les niveaux de production futurs dans les cas où la mise en exploitation d'une mine est récente, nous avons comparé les estimations historiques aux résultats réels et examiné l'analyse sous-tendant les estimations utilisées dans les calculs des flux de trésorerie actualisés.

Pour tester les estimations de l'excédent de la juste valeur de la minéralisation des plans portant sur la durée de vie de la mine, nous avons fait appel à notre spécialiste en évaluation pour nous aider à examiner les méthodes d'évaluation choisies par la direction pour chaque zone de minéralisation, en fonction des caractéristiques de chaque gisement. Lorsqu'une approche par le résultat a été utilisée, nous avons inspecté et évalué l'analyse de la direction sous-tendant la valeur économique anticipée, notamment en comparant les gisements aux sites d'exploitation existants et en faisant appel à notre spécialiste.

Toronto, Canada
Le 27 mars 2020

(signé) Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Nous agissons en tant qu'auditeurs de la société depuis 1983.

RAPPORT DU CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INSCRIT INDÉPENDANT

Aux actionnaires et au conseil d'administration de Mines Agnico Eagle Limitée

Opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Nous avons audité le contrôle interne à l'égard de l'information financière de Mines Agnico Eagle Limitée au 31 décembre 2019, fondé sur les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié en 2013 par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (les «critères du COSO»). À notre avis, Mines Agnico Eagle Limitée (la «société») maintenait, dans tous ses aspects significatifs, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2019, selon les critères du COSO.

Nous avons également audité, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis (le «PCAOB»), les états de la situation financière consolidés de la société aux 31 décembre 2019 et 2018, ainsi que les états du résultat consolidés, les états du résultat global consolidés, les états des variations des capitaux propres consolidés et les tableaux des flux de trésorerie consolidés connexes pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, et notre rapport daté du 27 mars 2020 exprime une opinion sans réserve à leur égard.

Fondement de l'opinion

La direction de la société est responsable du maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de l'appréciation qu'elle fait de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière comprise dans le rapport annuel ci-joint. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société à l'égard de l'information financière sur la base de notre audit. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et sommes tenus d'être indépendants de la société conformément aux lois fédérales sur les valeurs mobilières des États-Unis et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Notre audit a été effectué selon les normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de manière à fournir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière a été maintenu, dans tous ses aspects significatifs.

Notre audit a compris l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, une évaluation du risque de l'existence d'une faiblesse significative, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne en fonction de l'évaluation du risque, ainsi que la mise en œuvre des autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que notre audit constitue une base raisonnable pour fonder notre opinion.

Définition et limites du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne d'une société à l'égard de l'information financière est un processus visant à fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers aux fins externes conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board. Le contrôle interne d'une société à l'égard de l'information financière s'entend des politiques et procédures qui 1) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle et précise des opérations et des cessions d'actifs de la société; 2) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board, et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration; et 3) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs de la société qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers.

En raison des limites inhérentes au contrôle interne à l'égard de l'information financière, il se peut que celui-ci ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de l'efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

Toronto, Canada
Le 27 mars 2020

(signé) Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.

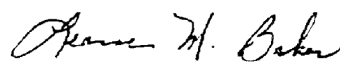
MINES AGNICO EAGLE LIMITÉE
ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉS

(en milliers de dollars américains, sauf les montants par action)

	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
ACTIF		
Actifs courants :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	321 897 \$	301 826 \$
Placements à court terme	6 005	6 080
Créances clients (notes 6 et 19)	8 320	10 055
Stocks (note 7)	580 068	494 150
Impôts sur le résultat recouvrables (note 25)	2 281	17 805
Titres de capitaux propres (notes 6 et 8)	86 252	76 532
Juste valeur des instruments financiers dérivés (notes 6 et 21)	9 519	180
Autres actifs courants (note 9 A))	179 218	165 824
Total des actifs courants	1 193 560	1 072 452
Actifs non courants :		
Goodwill (notes 23 et 24)	407 792	407 792
Immobilisations corporelles et de mise en valeur des mines (notes 10 et 13)	7 003 665	6 234 302
Autres actifs (note 9 B))	184 868	138 297
Total de l'actif	8 789 885 \$	7 852 843 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
Passifs courants :		
Dettes fournisseurs et charges à payer (note 11)	345 572 \$	310 597 \$
Provision pour restauration des lieux (note 12)	12 455	5 411
Intérêts à payer	16 752	16 531
Impôts sur le résultat à payer (note 25)	26 166	18 671
Obligations locatives (note 13)	14 693	1 914
Partie courante de la dette à long terme (note 14)	360 000	–
Juste valeur des instruments financiers dérivés (notes 6 et 21)	–	8 325
Total des passifs courants	775 638	361 449
Passifs non courants :		
Dette à long terme (note 14)	1 364 108	1 721 308
Obligations locatives (note 13)	102 135	–
Provision pour restauration des lieux (note 12)	427 346	380 747
Passifs d'impôts sur le résultat et sur l'exploitation minière différés (note 25)	948 142	796 708
Autres passifs (note 15)	61 002	42 619
Total du passif	3 678 371	3 302 831
CAPITAUX PROPRES		
Actions ordinaires (note 16) :		
En circulation – 240 167 790 actions ordinaires émises, moins 548 755 actions détenues en fiducie	5 589 352	5 362 169
Options sur actions (notes 16 et 17)	180 160	197 597
Surplus d'apport	37 254	37 254
Déficit	(647 330)	(988 913)
Autres réserves (note 18)	(47 922)	(58 095)
Total des capitaux propres	5 111 514	4 550 012
Total du passif et des capitaux propres	8 789 885 \$	7 852 843 \$
Engagements et éventualités (note 28)		
Au nom du conseil,		



Sean Boyd, CPA, CA, administrateur



Leanne M. Baker, administratrice

Voir les notes des états financiers.

MINES AGNICO EAGLE LIMITÉE
ÉTATS DU RÉSULTAT CONSOLIDÉS

(en milliers de dollars américains, sauf les montants par action)

	Exercices clos les 31 décembre	
	2019	2018
PRODUITS		
Produits tirés des activités minières (note 19)	2 494 892 \$	2 191 221 \$
COÛTS, CHARGES ET AUTRES PRODUITS		
Production ⁱ	1 247 705	1 160 355
Exploration et expansion de l'entreprise	104 779	137 670
Amortissement des immobilisations corporelles et de mise en valeur des mines (note 10)	546 057	553 933
Charges administratives	120 987	124 873
Charges financières (note 14)	105 082	96 567
(Profit) perte sur instruments financiers dérivés (note 21)	(17 124)	6 065
Coûts des mesures environnementales correctives (note 12)	2 804	14 420
(Reprise de) perte de valeur (note 24)	(345 821)	389 693
Perte de change	4 850	1 991
Autres produits (note 22)	(13 169)	(35 294)
Résultat avant impôts sur le résultat et sur l'exploitation minière	738 742	(259 052)
Charge d'impôts sur le résultat et sur l'exploitation minière (note 25)	265 576	67 649
Résultat net de l'exercice	473 166 \$	(326 701) \$
Résultat net par action – de base (note 16)	2,00 \$	(1,40) \$
Résultat net par action – dilué (note 16)	1,99 \$	(1,40) \$
Dividendes en espèces déclarés par action ordinaire	0,55 \$	0,44 \$

Note :

i) Compte non tenu de l'amortissement, qui est présenté séparément.

Voir les notes des états financiers.

MINES AGNICO EAGLE LIMITÉE
ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉS
(en milliers de dollars américains)

	Exercices clos les 31 décembre	
	2019	2018
Résultat net de l'exercice	473 166 \$	(326 701) \$
Autres éléments du résultat global :		
Éléments pouvant faire l'objet d'un reclassement ultérieur en résultat net :		
Instruments financiers dérivés (note 21)		
Variation de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	–	(6 984)
Variation nette des coûts liés à la couverture	–	(3 092)
	–	(10 076)
Éléments ne pouvant faire l'objet d'un reclassement ultérieur en résultat net :		
Obligations liées aux prestations de retraite :		
(Perte) profit de réévaluation au titre des obligations liées aux prestations de retraite (note 15)	(4 296)	841
Incidence sur la charge d'impôts sur le résultat (note 25)	572	(38)
Titres de capitaux propres (note 8) :		
Variation nette de la juste valeur des titres de capitaux propres à la JVAERG	12 238	(39 585)
	8 514	(38 782)
Autres éléments du résultat global de l'exercice	8 514	(48 858)
Résultat global de l'exercice	481 680 \$	(375 559) \$

Voir les notes des états financiers.

MINES AGNICO EAGLE LIMITÉE
ÉTATS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en milliers de dollars américains, sauf le nombre d'actions et les montants par action)

	Actions ordinaires en circulation		Options sur actions	Surplus d'apport	Déficit	Autres réserves	Total des capitaux propres
	Actions	Montant					
Solde au 1^{er} janvier 2018	232 250 441	5 288 432 \$	186 754 \$	37 254 \$	(559 504) \$	(5 945) \$	4 946 991 \$
Perte nette	–	–	–	–	(326 701)	–	(326 701)
Autres éléments du résultat global	–	–	–	–	803	(49 661)	(48 858)
Total du résultat global	–	–	–	–	(325 898)	(49 661)	(375 559)
Transfert de la perte sur cession de titres de capitaux propres à la JVAERG au déficit	–	–	–	–	(1 290)	1 290	–
Profits de couverture et coûts liés à la couverture transférés aux immobilisations corporelles et de mise en valeur des mines	–	–	–	–	–	(3 779)	(3 779)
Transactions avec les propriétaires :							
Actions émises dans le cadre du régime d'options sur actions à l'intention des employés (notes 16 et 17 A))	1 220 921	39 923	(8 961)	–	–	–	30 962
Options sur actions (notes 16 et 17 A))	–	–	19 804	–	–	–	19 804
Actions émises dans le cadre du programme d'incitation à l'achat d'actions (note 17 B))	515 432	20 595	–	–	–	–	20 595
Actions émises dans le cadre du régime de réinvestissement des dividendes	495 819	18 286	–	–	–	–	18 286
Dividendes déclarés (0,44 \$ par action)	–	–	–	–	(102 221)	–	(102 221)
Régime d'unités d'actions temporairement inaccessibles, régime d'unités d'actions liées au rendement et régime d'incitation à long terme (notes 16 et 17 C) et D))	(24 016)	(5 067)	–	–	–	–	(5 067)
Solde au 31 décembre 2018	234 458 597	5 362 169 \$	197 597 \$	37 254 \$	(988 913) \$	(58 095) \$	4 550 012 \$
Résultat net	–	–	–	–	473 166	–	473 166
Autres éléments du résultat global	–	–	–	–	(3 724)	12 238	8 514
Total du résultat global	–	–	–	–	469 442	12 238	481 680
Transfert du profit sur cession de titres de capitaux propres à la JVAERG au déficit	–	–	–	–	2 065	(2 065)	–
Transactions avec les propriétaires :							
Actions émises dans le cadre du régime d'options sur actions à l'intention des employés (notes 16 et 17 A))	4 214 332	174 885	(34 258)	–	–	–	140 627
Options sur actions (notes 16 et 17 A))	–	–	16 821	–	–	–	16 821
Actions émises dans le cadre du régime de réinvestissement des dividendes (note 17 B))	435 420	23 208	–	–	–	–	23 208
Actions émises dans le cadre du régime de réinvestissement des dividendes	492 531	24 555	–	–	–	–	24 555
Dividendes déclarés (0,55 \$ par action)	–	–	–	–	(129 924)	–	(129 924)
Régime d'unités d'actions temporairement inaccessibles, régime d'unités d'actions liées au rendement et régime d'incitation à long terme (notes 16 et 17 C) et D))	18 155	4 535	–	–	–	–	4 535
Solde au 31 décembre 2019	239 619 035	5 589 352 \$	180 160 \$	37 254 \$	(647 330) \$	(47 922) \$	5 111 514 \$

Voir les notes des états financiers.

MINES AGNICO EAGLE LIMITÉE
TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS
(en milliers de dollars américains)

	Exercices clos les 31 décembre	
	2019	2018
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Résultat net de l'exercice	473 166 \$	(326 701) \$
Ajouter (déduire) les éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles et de mise en valeur des mines (note 10)	546 057	553 933
Impôts sur le résultat et sur l'exploitation minière différés (note 25)	152 595	(30 961)
Rémunération fondée sur des actions (note 17)	54 261	50 658
(Reprise de) perte de valeur (note 24)	(345 821)	389 693
Perte de change	4 850	1 991
Autres	(10 707)	11 610
Ajustement au titre du règlement de la provision pour restauration des lieux	(7 108)	(4 685)
Variations des soldes hors trésorerie du fonds de roulement :		
Créances clients	1 735	1 945
Impôts sur le résultat	22 223	(2 291)
Stocks	(91 436)	(52 316)
Autres actifs courants	(2 742)	(18 326)
Dettes fournisseurs et charges à payer	84 844	29 034
Intérêts à payer	(225)	2 066
Flux de trésorerie d'exploitation	881 692	605 650
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et de mise en valeur des mines (note 10)	(882 664)	(1 089 100)
Acquisitions (note 27)	–	(162 479)
Produit de la vente des immobilisations corporelles et de mise en valeur des mines (note 10)	3 692	35 246
Vente de placements à court terme, montant net	75	4 839
Produit net tiré de la vente de titres de capitaux propres et d'autres placements (note 8)	43 733	17 499
Achats de titres de capitaux propres et d'autres placements (note 8)	(33 498)	(11 163)
Palements liés aux actifs financiers au coût amorti	(5 222)	–
Diminution de la trésorerie soumise à restrictions	–	790
Flux de trésorerie d'investissement	(873 884)	(1 204 368)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dividendes versés	(105 408)	(83 961)
Remboursement d'obligations locatives (note 13)	(15 451)	(3 382)
Produit de la dette à long terme (note 14)	220 000	300 000
Remboursement de la dette à long terme (note 14)	(220 000)	(300 000)
Émission de billets (note 14)	–	350 000
Frais de financement de la dette à long terme (note 14)	–	(3 215)
Rachat d'actions ordinaires aux termes des régimes de rémunération fondée sur des actions (notes 16 et 17 C) et D))	(24 669)	(30 062)
Produit à l'exercice d'options sur actions (note 17 A))	140 627	30 962
Actions ordinaires émises (note 16)	15 511	13 757
Flux de trésorerie de financement	10 610	274 099
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	1 653	(6 533)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice	20 071	(331 152)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	301 826	632 978
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	321 897 \$	301 826 \$
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE		
Intérêts versés	101 523 \$	91 079 \$
Impôts sur le résultat et sur l'exploitation minière payés	90 694 \$	106 568 \$

Voir les notes des états financiers.

MINES AGNICO EAGLE LIMITÉE

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les montants par action, sauf indication contraire)
31 décembre 2019

1. RENSEIGNEMENTS SUR LA SOCIÉTÉ

Mines Agnico Eagle Limitée («Agnico Eagle» ou la «société») exerce principalement des activités de production et de vente d'or, ainsi que des activités connexes, comme l'exploration et la mise en valeur de mines. La société compte des exploitations minières au Canada, au Mexique et en Finlande et mène des activités d'exploration au Canada, en Europe, en Amérique latine et aux États-Unis. Agnico Eagle est une société ouverte constituée sous le régime des lois de la province d'Ontario au Canada. Son siège social est situé au 145 rue King Est, bureau 400, Toronto (Ontario) M5C 2Y7. Les actions ordinaires de la société sont inscrites à la Bourse de Toronto et à la Bourse de New York. Agnico Eagle vend sa production d'or sur le marché mondial.

Le 27 mars 2020, le conseil d'administration de la société (le «conseil») a autorisé la publication des présents états financiers consolidés.

2. MODE DE PRÉSENTATION

A) Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés ci-joints d'Agnico Eagle ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière («IFRS»), telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board («IASB»).

B) Mode de présentation

Aperçu

Les présents états financiers consolidés ont été préparés sur une base de continuité de l'exploitation selon la méthode du coût historique, sauf pour certains actifs et passifs financiers qui sont évalués à la juste valeur. Tous les montants des états financiers consolidés sont présentés en dollars américains, et toutes les valeurs ont été arrondies au millier près, sauf indication contraire.

Filiales

Ces états financiers consolidés comprennent les comptes d'Agnico Eagle et de ses filiales consolidées. Tous les soldes, transactions, produits et charges, profits ou pertes intersociétés ont été éliminés au moment de la consolidation. Les filiales sont consolidées si Agnico Eagle peut exercer le contrôle. Agnico Eagle détient le contrôle d'une entité émettrice si elle est exposée à des rendements variables en raison de ses liens avec cette entité et si elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci. La société réévalue si elle contrôle ou non une entité émettrice lorsque les faits et circonstances indiquent qu'un ou plusieurs éléments du contrôle ont changé.

Partenariats

Un partenariat est une entreprise sur laquelle deux parties ou plus exercent un contrôle conjoint. Le contrôle conjoint s'entend du partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entreprise par deux parties ou plus, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes ayant une incidence importante sur les rendements de l'entreprise requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs relatifs à celle-ci. Les présents états financiers consolidés comprennent la participation de la société dans les actifs, les passifs, les produits et les charges des entreprises communes à compter de la date à laquelle elle a commencé à exercer un contrôle conjoint. La participation de 50 % d'Agnico Eagle dans la Corporation Canadian Malartic («CCM») et dans Canadian Malartic GP (la «société en nom collectif»), qui détient la mine Canadian Malartic située au Québec, a été comptabilisée à titre d'entreprise commune.

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

A) Regroupements d'entreprises

Dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, la méthode de comptabilisation dite «méthode de l'acquisition» est utilisée. En vertu de cette méthode, le prix d'acquisition est attribué à la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris à la date d'acquisition. La juste valeur provisoire à une date de clôture est déterminée de manière définitive dès que l'information pertinente est disponible, au cours d'une période qui ne dépasse pas 12 mois à compter de la date d'acquisition, avec retraitement rétrospectif de l'incidence des ajustements sur la juste valeur provisoire à la date d'acquisition. Les frais relatifs à l'acquisition sont passés en charges au moment où ils sont engagés.

Le prix d'acquisition peut également comprendre des montants à payer si certains événements futurs surviennent ou si certaines conditions sont remplies. Cette contrepartie éventuelle est évaluée à la juste valeur et comprise dans le prix d'acquisition à la date d'acquisition. Toute variation ultérieure de la juste valeur estimée de la contrepartie éventuelle est comptabilisée dans les états du résultat consolidés, sauf si la juste valeur provisoire de la contrepartie éventuelle à la date d'acquisition est déterminée de manière définitive avant la période d'évaluation de 12 mois, auquel cas l'ajustement est attribué aux actifs identifiables acquis et aux passifs repris de manière rétrospective à la date d'acquisition.

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque le coût d'acquisition dépasse la juste valeur des actifs nets identifiables acquis, l'écart est comptabilisé dans le goodwill. Un profit est comptabilisé dans les états du résultat consolidés si le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur des actifs nets identifiables acquis.

Les participations ne donnant pas le contrôle correspondent à la juste valeur des actifs nets des filiales qui ne sont pas détenus par la société à la date d'acquisition. Les participations ne donnant pas le contrôle sont présentées dans les capitaux propres des états de la situation financière consolidés.

B) Conversion de monnaies étrangères

La monnaie fonctionnelle de la société, de chaque filiale et des partenariats est la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel elle exerce ses activités. La monnaie fonctionnelle des activités de la société est le dollar américain.

Lorsque la société détermine la monnaie fonctionnelle d'une entité, la monnaie reste la même sauf si les transactions, événements et circonstances sous-jacents pertinents changent de manière importante. Tout changement de monnaie fonctionnelle d'une entité est comptabilisé de manière prospective à compter de la date du changement, et les états de la situation financière consolidés sont convertis au moyen du cours de change à cette date.

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la société convertit ses soldes libellés en monnaie étrangère comme suit :

- Les éléments monétaires sont convertis au cours de clôture en vigueur à la date de clôture.
- Les éléments non monétaires qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de transaction. Les éléments qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change en vigueur à la date à laquelle cette juste valeur a été évaluée.
- Les éléments de produits et de charges sont convertis au cours de change moyen de la période.

C) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la société comprennent la trésorerie et les placements à court terme dans des instruments du marché monétaire dont l'échéance résiduelle à la date d'achat est d'au plus trois mois. La société investit ses placements à court terme et sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie dans des titres de grande qualité émis par des organismes gouvernementaux, des institutions financières et d'importantes sociétés, et limite son risque de crédit en diversifiant ses placements. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont classés comme des actifs financiers évalués au coût amorti.

D) Placements à court terme

Les placements à court terme de la société comprennent des instruments financiers dont l'échéance résiduelle à la date d'achat est supérieure à trois mois, mais inférieure à un an. Les placements à court terme sont désignés comme des actifs financiers évalués au coût amorti, lequel se rapproche de la juste valeur étant donné la nature à court terme de ces placements.

E) Stocks

Les stocks comprennent les stocks de minerai, les concentrés, les barres d'argent aurifère et les fournitures. Les stocks sont comptabilisés au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation («VNR»). Le coût est déterminé au moyen de la méthode du coût moyen pondéré et comprend le coût de tous les éléments achetés, le coût de transformation et les autres coûts engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Le coût des stocks comprend le coût des matières premières et de la main-d'œuvre liées directement à l'extraction minière et au traitement, y compris les frais de découverte engagés pendant l'étape de production, l'amortissement des immobilisations corporelles et de mise en valeur des mines liées directement au processus d'exploitation minière et de production, l'amortissement des frais de découverte incorporés antérieurement au coût de l'actif et les coûts indirects directement attribuables. En cas d'interruption de la production, les coûts compris dans les stocks sont ajustés pour refléter la capacité normale. Les coûts anormaux sont passés en charges au cours de la période où ils sont engagés.

La partie courante des stocks de minerai, du minerai sur les remblais de lixiviation et des stocks est déterminée d'après le volume qui devrait être traité au cours des 12 prochains mois. Les stocks de minerai, le minerai sur les remblais de lixiviation et les stocks qui ne seront pas traités ou utilisés au cours des 12 prochains mois sont classés à titre de stocks à long terme.

La VNR est estimée en calculant le prix de vente net diminué des coûts qui seront engagés pour convertir les stocks pertinents en produits prêts à être vendus et pour les livrer à un client. Les coûts d'achèvement sont fondés sur la meilleure estimation de la direction à la date de clôture. La dépréciation au titre de la VNR peut faire l'objet d'une reprise au cours d'une période ultérieure lorsque les circonstances qui justifiaient précédemment la dépréciation n'existent plus.

MINES AGNICO EAGLE LIMITÉE

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

(en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les montants par action, sauf indication contraire)
31 décembre 2019

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

F) Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers de la société (instruments financiers) comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à court terme, la trésorerie soumise à restrictions, les créances clients, les titres de capitaux propres, les dettes fournisseurs et charges à payer, la dette à long terme et les instruments financiers dérivés. Lors de la comptabilisation initiale, les instruments financiers sont classés, et évalués ultérieurement, au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global («JVAERG») ou à la juste valeur par le biais du résultat net («JVRN»). Tous les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur. Après la comptabilisation initiale, les instruments financiers classés à titre de trésorerie et équivalents de trésorerie, de placements à court terme, de dettes fournisseurs et charges à payer et de dette à long terme sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les autres actifs et passifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur après la comptabilisation initiale.

Titres de capitaux propres

Les placements en titres de capitaux propres de la société consistent principalement en des placements en actions ordinaires d'entités de l'industrie minière comptabilisés au moyen de la méthode de comptabilisation à la date de transaction. Lors de la comptabilisation initiale d'un placement en titres de capitaux propres, la société peut faire le choix irrévocable d'évaluer le placement à la JVAERG selon lequel les variations de la juste valeur des titres de capitaux propres sont comptabilisées de façon permanente dans les autres éléments du résultat global sans être reclassées en résultat net. Ce choix se fait sur une base individuelle.

Instruments dérivés et comptabilité de couverture

La société a recours à des instruments financiers dérivés (principalement des contrats d'option et des contrats à terme) afin de gérer les fluctuations des prix des sous-produits des métaux, des taux d'intérêt et des taux de change, et peut recourir à pareils instruments pour gérer l'exposition au risque lié au coût de certains intrants.

La société évalue à la juste valeur tous les instruments financiers dérivés présentés dans les états financiers consolidés et les classe selon l'échéance contractuelle. Les instruments dérivés sont classés soit comme des couvertures visant des transactions prévues hautement probables (couvertures de flux de trésorerie), soit comme des dérivés autres que de couverture. Les dérivés désignés comme une couverture de flux de trésorerie, laquelle devrait être hautement efficace pour compenser les variations des flux de trésorerie, sont évalués de manière continue afin d'établir si, dans les faits, ils ont été hautement efficaces au cours des périodes de présentation de l'information financière pour lesquelles ils ont été désignés. Les actifs dérivés et les passifs dérivés sont présentés séparément dans l'état de la situation financière à moins qu'il n'y ait un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants et une intention de régler sur la base du montant net.

La partie efficace de la variation de la juste valeur des dérivés qui sont désignés comme couvertures de flux de trésorerie et qui remplissent les conditions nécessaires pour pouvoir être désignés ainsi est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. Le profit ou la perte lié(e) à la partie inefficace est comptabilisé(e) au poste Perte (profit) sur instruments financiers dérivés dans les états du résultat consolidés. Les montants différés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés lorsque la transaction couverte a lieu.

Les instruments dérivés qui ne remplissent pas les conditions d'application de la comptabilité de couverture sont comptabilisés à la juste valeur à la date de clôture et les variations de la juste valeur sont comptabilisées au poste Perte (profit) sur instruments financiers dérivés dans les états du résultat consolidés.

Modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues

Lors de la comptabilisation initiale et à la fin de chaque période de présentation, une évaluation des pertes de crédit attendues liées à un actif financier est réalisée en fonction de la qualité de crédit du débiteur et de tout changement ayant une incidence sur le risque de dépréciation.

G) Goodwill

Le goodwill est comptabilisé dans le cadre d'un regroupement d'entreprises si le coût d'acquisition dépasse la juste valeur des actifs identifiables nets acquis. Le goodwill est alors affecté à l'unité génératrice de trésorerie («UGT») ou au groupe d'UGT qui devrait bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. Une UGT est définie comme le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

La société réalise des tests de dépréciation du goodwill annuellement au 31 décembre de chaque exercice. De plus, la société évalue s'il existe des indices de dépréciation à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. S'il existe un indice de dépréciation, le goodwill est alors soumis à un test de dépréciation. Si la valeur comptable de l'UGT ou du groupe d'UGT auquel le goodwill est attribué dépasse sa valeur recouvrable, une perte de valeur est comptabilisée. Les pertes de valeur au titre du goodwill sont comptabilisées dans les états du résultat consolidés et ne font pas l'objet d'une reprise par la suite.

La valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est établie selon la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de sortie.

MINES AGNICO EAGLE LIMITÉE

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

(en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les montants par action, sauf indication contraire)

31 décembre 2019

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

H) Biens miniers, immobilisations corporelles et frais de mise en valeur des mines

Biens miniers

Le coût des biens miniers comprend la juste valeur attribuable aux réserves et ressources minérales prouvées et probables acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises ou de l'acquisition d'un actif, les frais de mise en valeur des mines souterraines, les frais de découverte différés, les frais d'exploration et d'évaluation et les coûts d'emprunt incorporés dans le coût de l'actif.

Les débours importants liés à l'acquisition de terrains et de droits miniers sont incorporés dans le coût de l'actif à titre de biens miniers au coût. Si un gisement de minerai exploitable est découvert, ces coûts sont amortis par imputation aux résultats lorsque commence la production commerciale, selon le mode des unités d'œuvre et en fonction de la quantité estimée des réserves minérales prouvées et probables et des ressources minérales comprises dans la durée de vie actuelle de la mine. Si aucun gisement exploitable n'est découvert, ces coûts sont passés en charges dans la période au cours de laquelle il est déterminé que le bien n'a pas de valeur économique future. La composante coût d'un projet en particulier qui est incluse dans le coût en capital de l'actif comprend les salaires directement attribuables au projet, les fournitures et les matières premières utilisées dans le projet et les frais généraux supplémentaires qui sont directement attribuables au projet.

Les immobilisations en cours sont amorties uniquement à la fin de la période de construction ou lorsque la production commerciale commence. Au début de l'étape de la production, les coûts de construction incorporés dans le coût de l'actif sont transférés à la catégorie appropriée d'immobilisations corporelles.

Immobilisations corporelles

Les dépenses engagées pour de nouvelles installations et les améliorations qui permettent de prolonger la durée d'utilité des installations existantes sont incorporées au coût des immobilisations corporelles. Le coût d'une immobilisation corporelle comprend son prix d'achat, y compris les droits de douane et les taxes non remboursables, après déduction des remises et rabais commerciaux, tout coût directement lié au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour assurer son exploitation de la manière prévue par la direction et l'estimation des coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement de l'immobilisation et à la remise en état du site sur lequel elle est située, autres que les coûts qui découlent de son utilisation à des fins de production de stocks au cours de la période.

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée au moment de la cession ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa cession. Tout profit ou toute perte découlant de la décomptabilisation de l'actif (soit la différence entre le produit net sur cession et la valeur comptable de l'actif) est inclus dans les états du résultat consolidés au moment de la décomptabilisation de l'actif.

L'amortissement d'un actif commence lorsque l'actif se trouve à l'endroit et dans l'état nécessaires pour assurer son exploitation de la manière prévue par la direction. L'amortissement cesse à la plus rapprochée des dates suivantes : la date à laquelle l'actif est classé comme détenu en vue de la vente ou la date à laquelle l'actif est décomptabilisé. Les immobilisations en cours sont amorties uniquement à la fin de la période de construction ou lorsque la production commerciale commence. L'amortissement est imputé selon le mode des unités d'œuvre ou le mode linéaire et reflète le rythme selon lequel l'entité s'attend à consommer les avantages économiques futurs liés à l'actif. Le mode d'amortissement utilisé pour un actif fait l'objet d'un examen annuel.

La durée d'utilité des immobilisations corporelles repose sur la durée de vie estimée des mines selon les réserves minérales prouvées et probables et les ressources minérales comprises dans la durée de vie actuelle des mines ou, si elle est moins élevée, sur la durée d'utilité estimée de l'actif. La durée de vie résiduelle des mines au 31 décembre 2019 varie d'environ 1 an à 17 ans.

Le tableau suivant présente la durée d'utilité de certains actifs :

	Durée d'utilité
Bâtiments	5 à 30 ans
Améliorations locatives	15 ans
Logiciels et matériel informatique	1 an à 10 ans
Mobilier et matériel de bureau	3 à 5 ans
Machinerie et équipement	1 an à 30 ans

Frais de mise en valeur des mines

Les frais de mise en valeur des mines engagés après le début de la production commerciale sont inscrits à l'actif si un avantage économique futur est attendu. En général, les coûts des activités qui sont inscrits à l'actif comprennent les coûts engagés pour construire les puits, les galeries d'avancement, les rampes et les galeries d'accès qui permettent à la société d'extraire du minerai souterrain.

La société comptabilise la dotation aux amortissements au titre des frais de mise en valeur des mines souterraines engagés selon le mode des unités d'œuvre d'après l'estimation du nombre de tonnes de réserves minérales prouvées et probables et les ressources minérales incluses dans la partie identifiée du gisement miné. Le mode des unités d'œuvre définit le dénominateur comme étant le nombre de tonnes total des réserves minérales prouvées et probables et les ressources minérales comprises dans un plan actuel portant sur la durée de vie de la mine.

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)*Frais de découverte différés*

Dans les activités à ciel ouvert, il est nécessaire d'enlever les morts-terrains et les autres stériles pour avoir accès à des gisements à partir desquels des minéraux peuvent être extraits de façon rentable. Cette opération est appelée découverte.

Pendant les travaux préparatoires de la mine, les frais de découverte sont inscrits à l'actif à titre de coûts de préparation, de mise en valeur et de construction de la mine. Ces frais sont amortis à compter du début de la production de la mine.

Pendant l'étape de production, les frais de découverte sont comptabilisés dans le coût des stocks, sauf si l'entité s'attend à ce que ces frais entraînent des avantages économiques futurs, auquel cas ils sont incorporés dans le coût des immobilisations corporelles et de mise en valeur des mines.

Les frais de découverte engagés à l'étape de la production entraînent des avantages économiques futurs lorsque :

- il est probable que les avantages économiques futurs (meilleur accès au gisement minéralisé) associés aux opérations de découverte iront à la société;
- la société peut identifier la partie du gisement minéralisé à laquelle elle a un meilleur accès;
- les frais rattachés aux activités de découverte associées à cette partie du gisement minéralisé peuvent être évalués de façon fiable.

Les frais de découverte engagés pendant l'étape de production et incorporés dans le coût de l'actif sont amortis sur la durée d'utilité attendue de la partie identifiée du gisement minéralisé qui devient plus accessible grâce aux activités de découverte.

Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt sont incorporés dans le coût de l'actif qualifié. Les actifs qualifiés sont des actifs qui exigent une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisés par la société, soit des projets à l'étape d'exploration et d'évaluation, de mise en valeur ou de construction.

Les coûts d'emprunt attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'actifs qualifiés sont ajoutés au coût de ces actifs jusqu'à ce qu'ils soient pratiquement prêts pour l'usage auquel ils sont destinés. Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés à titre de charges financières dans la période au cours de laquelle ils sont engagés. Si les fonds utilisés pour financer un actif qualifié font partie des emprunts généraux, le montant incorporé au coût de l'actif est calculé au moyen d'une moyenne pondérée des taux applicables aux emprunts visés au cours de la période.

l) Contrats de location

La société a adopté l'IFRS 16, *Contrats de location* («IFRS 16»), sa date de première application étant le 1^{er} janvier 2019, selon l'approche rétrospective modifiée. Les données comparatives n'ont pas été retraitées et continuent d'être présentées en vertu de l'IAS 17, *Contrats de location* («IAS 17») (la norme comptable en vigueur au cours de ces périodes). L'incidence de l'adoption de l'IFRS 16 est présentée à la note 5. Les deux méthodes comptables sont présentées ci-dessous.

Méthode applicable à partir du 1^{er} janvier 2019

À la date de passation d'un contrat, la société évalue si celui-ci constitue ou renferme un contrat de location. Un contrat renferme un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. La société évalue si :

- le contrat comprend l'utilisation d'un bien déterminé explicitement ou implicitement;
- elle a le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de l'utilisation du bien tout au long de la durée du contrat;
- elle a le droit de décider de l'utilisation du bien.

La société comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative à la date de début du contrat de location (c.-à-d. à la date à laquelle le bien sous-jacent est mis à la disposition de la société).

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués au coût, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur et ajusté pour tenir compte, le cas échéant, des réévaluations des obligations locatives. Le coût des actifs au titre de droits d'utilisation comprend le montant initial des obligations locatives comptabilisées, les coûts directs initiaux engagés et les paiements de loyers versés à la date de début ou avant celle-ci, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus.

À moins qu'il ne soit raisonnablement assuré que la société deviendra propriétaire du bien loué à la fin du contrat de location, les actifs au titre de droits d'utilisation sont amortis selon la méthode linéaire sur la période la plus courte entre la durée d'utilité estimative et la durée du contrat de location. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont soumis à des tests de dépréciation.

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

À la date de début du contrat de location, la société comptabilise les obligations locatives évaluées à la valeur actualisée des paiements de loyers qui seront versés sur la durée de la location, calculée au moyen du taux d'intérêt implicite du contrat de location ou du taux d'emprunt marginal de la société, si le taux d'intérêt implicite ne peut être déterminé facilement. Les paiements de loyers comprennent les paiements fixes, les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, les sommes que le preneur s'attend à devoir payer au titre de garanties de valeur résiduelle et le prix d'exercice de l'option d'achat que la société a la certitude raisonnable d'exercer.

Après la date de début, la valeur comptable des obligations locatives est augmentée pour tenir compte des intérêts au titre de la désactualisation, puis réduite pour refléter les paiements de loyers effectués. De plus, la valeur comptable des obligations locatives est réévaluée s'il y a une modification, un changement dans la durée du contrat de location, un changement dans les paiements de loyers fixes, un changement fondé sur un indice ou un taux, ou un changement dans l'appréciation de la probabilité d'exercice d'une option d'achat du bien sous-jacent.

La société présente les actifs au titre de droits d'utilisation au poste Immobilisations corporelles et de mise en valeur des mines, et les obligations locatives, au poste Obligations locatives dans les états de la situation financière consolidés.

La société a choisi de ne pas comptabiliser d'actifs au titre de droits d'utilisation et d'obligations locatives pour les contrats de location dont la durée est d'au plus 12 mois et qui ne comprennent aucune option d'achat, pour les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur ou pour les contrats de location dont les paiements de loyers sont variables. Les paiements associés à des contrats de location à court terme, à des contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur et à des contrats de location dont les paiements de loyers sont variables sont comptabilisés à titre de charge dans les états du résultat consolidés.

Méthode applicable avant le 1^{er} janvier 2019

Pour déterminer si un accord est ou contient un contrat de location, il faut évaluer la substance de l'accord à la date de passation du contrat, et établir si l'exécution de l'accord dépend de l'utilisation d'un ou de plusieurs actifs spécifiques ou si l'accord confère un droit d'utiliser l'actif.

Un contrat de location est classé en tant que contrat de location-financement s'il transfère à la société la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif. Les contrats de location sont comptabilisés à titre d'actif avec un passif correspondant d'un montant égal à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Les paiements au titre de la location sont répartis entre le passif et les charges financières au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, selon laquelle une charge d'intérêt à taux constant sur le solde du passif est comptabilisée. La composante intérêt du contrat de location est passée en charges dans les états du résultat consolidés à titre de charge financière. Un bien loué aux termes d'un contrat de location-financement est amorti sur la plus courte de la durée du contrat de location et de sa durée d'utilité.

Tous les autres contrats de location sont comptabilisés à titre de contrats de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés à titre de charges d'exploitation dans les états du résultat consolidés selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location.

J) Frais de mise en valeur

Les frais liés à l'étape de la mise en valeur sont des coûts engagés pour avoir accès aux réserves minérales prouvées et probables et aux ressources minérales et construire les installations d'extraction, de traitement, de ramassage, de transport et de stockage des minerais. L'étape de mise en valeur d'une mine commence lorsque la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction des ressources minérales ont été établies. Les coûts qui sont directement attribuables à la mise en valeur des mines sont incorporés dans le coût des immobilisations corporelles et de mise en valeur des mines dans la mesure où ils sont nécessaires pour mettre l'immobilisation dans l'état requis pour permettre la production commerciale.

Les coûts anormaux sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Les coûts indirects sont inclus seulement s'ils peuvent être attribués directement à la zone d'intérêt. Les charges administratives sont inscrites à l'actif à titre de frais de mise en valeur lorsque les coûts sont attribués directement à un projet de mise en valeur précis.

Les produits tirés de la vente de métaux avant l'entrée en production commerciale sont déduits des frais de mise en valeur des mines dans les états de la situation financière consolidés et ne sont pas inclus dans les produits tirés de l'exploitation minière.

Production commerciale

Un projet de construction de mine est considéré comme étant à l'étape de la production lorsque les immobilisations en cours de construction sont prêtes à être utilisées. Pour déterminer si les immobilisations sont prêtes à être utilisées, les critères qui doivent être pris en compte incluent, sans s'y limiter, ce qui suit :

- L'exécution de tests au titre des immobilisations corporelles pendant une période raisonnable
- La capacité de produire des minéraux sous une forme commercialisable (selon les spécifications)
- La capacité de maintenir une production continue de minéraux

Lorsqu'un projet de construction de mine passe à l'étape de la production, l'amortissement commence, l'inscription à l'actif de certains coûts de construction cesse et les dépenses sont soit incorporées au coût des stocks, soit passées en charges lorsqu'elles sont engagées. Les coûts engagés aux fins de l'acquisition ou de l'amélioration des immobilisations corporelles et de mise en valeur des mines et des activités de découverte à ciel ouvert font exception.

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**K) Perte de valeur et reprise de perte de valeur des actifs non courants**

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la société évalue s'il existe un indice de dépréciation des actifs non courants, autre que le goodwill. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif est calculée pour déterminer s'il faut comptabiliser une perte de valeur. S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement, les actifs sont regroupés au niveau de l'UGT aux fins de l'évaluation de la valeur recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée au titre de l'excédent de la valeur comptable de l'UGT par rapport à sa valeur recouvrable. Si l'UGT comprend un goodwill, la perte de valeur liée à l'UGT est d'abord attribuée au goodwill, et le solde est attribué au prorata aux autres actifs non courants de l'UGT selon leur valeur comptable. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans les états du résultat consolidés au cours de la période pendant laquelle elles se produisent.

Toute perte de valeur d'un actif non courant, autre que le goodwill, est reprise si des modifications ultérieures apportées aux estimations ou aux hypothèses importantes utilisées pour comptabiliser la perte de valeur entraînent une augmentation de la valeur recouvrable de l'UGT. Si un indice de reprise d'une perte de valeur est décelé, la valeur recouvrable de l'actif est calculée pour déterminer si une reprise de perte de valeur doit être comptabilisée. Une reprise est comptabilisée dans la mesure où la valeur recouvrable de l'actif est supérieure à sa valeur comptable. Le montant de la reprise est limité à l'écart entre la valeur comptable actuelle et la valeur comptable qui prévaudrait si la perte de valeur initiale n'avait pas été comptabilisée et si l'amortissement de cette valeur comptable s'était poursuivi. La reprise de perte de valeur est attribuée au prorata aux actifs non courants existants de l'UGT selon leur valeur comptable. Les reprises de pertes de valeur sont comptabilisées dans les états du résultat consolidés au cours de la période pendant laquelle elles se produisent.

L) Dette

La dette est initialement comptabilisée à la juste valeur, nette des coûts de financement engagés. Par la suite, la dette est évaluée au coût amorti. Tout écart entre les montants reçus et la valeur de remboursement de la dette est comptabilisé dans les états du résultat consolidés sur la période à courir jusqu'à l'échéance au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

M) Provision pour restauration des lieux

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations surviennent en raison de l'acquisition, de la mise en valeur et de la construction de biens miniers et d'immobilisations corporelles, et découlent des contrôles et des règlements gouvernementaux visant à protéger l'environnement lors de la fermeture et de la restauration des biens miniers. Les principales composantes de la valeur comptable des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations comprennent : la fermeture et la remise en état du bassin de résidus et du remblai de lixiviation en tas, la démolition de bâtiments et d'installations minières, le traitement continu des eaux, et la surveillance et l'entretien continus des mines fermées. La société comptabilise une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations lorsqu'une perturbation du milieu se produit ou lorsque la société détermine qu'il existe une obligation implicite d'après sa meilleure estimation de l'échéancier et du montant des flux de trésorerie prévus. Lorsque la provision au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations est comptabilisée, le coût correspondant est inclus dans le coût de l'élément connexe des immobilisations corporelles et de mise en valeur des mines. La provision pour restauration des lieux résultant de la perturbation du terrain dans le but d'extraire du minerai au cours de la période considérée est incluse dans le coût des stocks.

Le moment où les dépenses liées aux mesures environnementales correctives sont engagées dépend d'un certain nombre de facteurs, comme la durée de vie et la nature de l'actif, les conditions de la licence d'exploitation et l'environnement dans lequel la mine est exploitée. La provision pour restauration des lieux est évaluée selon la valeur prévue des flux de trésorerie futurs actualisés à leur valeur actuelle au moyen d'un taux d'intérêt sans risque. Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont ajustées à chaque période pour tenir compte du passage du temps (désactualisation). La charge de désactualisation est comptabilisée dans les charges financières de chaque période. Lorsqu'une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations est réglée, la société comptabilise un profit ou une perte si le coût réel diffère de la valeur comptable de l'obligation. Les profits ou les pertes au règlement sont comptabilisés dans les états du résultat consolidés.

Les flux de trésorerie prévus sont mis à jour pour tenir compte des changements de faits et de circonstances. Les principaux facteurs qui peuvent entraîner des variations des flux de trésorerie prévus sont les suivants : la construction de nouvelles installations de traitement, les variations des volumes des matières dans les réserves et ressources minérales et la modification correspondante de la durée de vie de la mine, les changements des caractéristiques du minerai ayant une incidence sur les mesures de protection environnementale requises et sur les coûts connexes, les variations de la qualité de l'eau ayant une incidence sur le traitement de l'eau requis, et les modifications aux lois et règlements qui régissent la protection de l'environnement.

Chaque période de présentation de l'information financière, les provisions pour obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont réévaluées pour tenir compte de toute modification aux hypothèses importantes, y compris le montant et le calendrier des flux de trésorerie prévus et les taux d'intérêt sans risque. Les variations de la provision pour restauration des lieux découlant des modifications apportées aux estimations sont ajoutées au coût de l'actif connexe ou en sont déduites, sauf si le montant de la réduction de la provision pour restauration des lieux est supérieur à la valeur comptable de l'actif connexe, auquel cas le montant de l'actif est ramené à néant et l'ajustement restant est comptabilisé dans les états du résultat consolidés.

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les passifs au titre des mesures environnementales correctives sont distincts des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, car ils ne découlent pas de la contamination de l'environnement au cours de l'exploitation normale d'un actif non courant ou d'une obligation juridique ou implicite de remédier à la contamination de l'environnement imputable à l'acquisition, à la construction ou à la mise en valeur d'un actif non courant. La société doit comptabiliser un passif à l'égard des obligations liées aux passifs au titre des mesures environnementales correctives découlant d'actes passés. Les passifs au titre des mesures environnementales correctives sont mesurés en actualisant les flux de trésorerie connexes prévus au moyen d'un taux d'intérêt sans risque. Lorsque survient un passif au titre des mesures environnementales correctives, la société prépare des estimations du montant et du calendrier des flux de trésorerie prévus. Chaque période de présentation de l'information financière, la société établit les estimations de coûts et les autres hypothèses qui entrent dans l'évaluation des passifs au titre des mesures environnementales correctives afin de tenir compte d'événements, de changements de situation et des nouvelles informations disponibles. Les changements apportés à ces estimations et à ces hypothèses ont une incidence correspondante sur la valeur des passifs au titre des mesures environnementales correctives. Toute variation de la valeur des passifs au titre des mesures environnementales correctives entraîne une charge correspondante ou un crédit correspondant dans les états du résultat consolidés. Lorsqu'un passif au titre des mesures environnementales correctives est réglé, la société comptabilise un profit ou une perte dans les états du résultat consolidés si le coût réel diffère de la valeur comptable du passif en question.

N) Avantages postérieurs à l'emploi

Au Canada, la société offre un régime à cotisations définies à tous ses employés (le «régime de base»). Le régime de base est capitalisé par les cotisations de la société établies selon un pourcentage du revenu pour les services rendus par les employés. En outre, la société offre un régime complémentaire pour des cadres désignés à partir de l'échelon de vice-président (le «régime complémentaire»). En vertu du régime complémentaire, un montant additionnel correspondant à 10,0 % des revenus des cadres désignés est versé à titre de cotisations par la société.

La société offre un régime de retraite à prestations définies (le «régime de retraite») à certains employés admissibles, qui recevront un montant forfaitaire à leur départ à la retraite. Le montant est calculé en fonction de l'âge et du nombre d'années de service au moment du départ à la retraite. Un employé admissible au régime est en droit de toucher une prestation s'il compte plus de 10 années de service à titre d'employé permanent et s'il a atteint l'âge minimum de 57 ans au moment du départ à la retraite. Le régime de retraite n'est pas capitalisé.

La société offre également à certains de ses cadres supérieurs, actuels et anciens, un régime de retraite supplémentaire non agréé à prestations définies (le «régime des cadres»). Les prestations du régime des cadres sont généralement fondées sur le nombre d'années de service et le niveau de rémunération de l'employé. La charge de retraite liée au régime des cadres correspond au montant net résultant du total du coût des prestations offertes (y compris le coût des prestations au titre des services rendus), du coût financier net du passif / de l'actif net au titre des prestations définies et de l'incidence des règlements et des compressions du régime liés à des événements spéciaux. Les actifs de la caisse de retraite sont mesurés à leur juste valeur actuelle. Les coûts des améliorations apportées au régime sont comptabilisés immédiatement en charges lorsque les améliorations sont apportées. La réévaluation du passif net au titre des prestations définies est comptabilisée immédiatement dans les autres éléments du résultat global et est par la suite transférée dans les résultats non distribués.

Régime à cotisations définies

La société comptabilise les cotisations à verser dans un régime à cotisations définies en échange de services rendus par les employés à titre de charges, sauf si, selon une autre politique, les cotisations doivent ou peuvent être incorporées au coût d'un actif. Après déduction des cotisations déjà versées, un passif est comptabilisé au cours de chaque période pour tenir compte des cotisations non versées, mais accumulées. Si le montant des cotisations déjà payé excède la valeur des cotisations exigibles pour les services rendus avant la date de clôture, la société comptabilise cet excédent à titre d'actif dans la mesure où le paiement anticipé entraînera une diminution des paiements futurs ou un remboursement au comptant.

Régime à prestations définies

Les actifs du régime sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de clôture et sont déduits de la valeur actualisée des passifs du régime aux fins du calcul du passif / de l'actif net au titre des prestations définies. L'obligation au titre des prestations définies tient compte des paiements futurs prévus afin de régler l'obligation résultant des services rendus au cours de la période considérée et de périodes antérieures.

Le coût des services rendus au cours de la période représente la valeur actualisée déterminée par calcul actuariel des prestations accumulées auxquelles ont droit les membres du personnel actifs à chaque période et reflète le coût économique pour chaque période en fonction de la conjoncture de marché. Le coût des services rendus au cours de la période est fondé sur l'évaluation actuarielle la plus récente. L'intérêt net sur le passif / l'actif net au titre des prestations définies correspond à la variation au cours de la période du passif / de l'actif au titre des prestations définies qui découle du passage du temps.

Le coût des services passés représente la variation de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies qui résulte des modifications ou des compressions apportées à un régime. Le coût des services passés découlant des modifications à un régime qui ont pour effet d'augmenter ou de diminuer les prestations dont les droits sont acquis ou non est comptabilisé immédiatement en résultat net à la date des modifications ou, si elle est antérieure, à la date à laquelle l'entité comptabilise les coûts de restructuration correspondants ou les indemnités de cessation d'emploi correspondantes.

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les profits ou les pertes sur les règlements au titre du régime sont évalués comme étant l'écart entre la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies et le prix de règlement. Un profit ou une perte est alors comptabilisé lorsque l'obligation au titre des prestations est réglée. Les écarts actuariels sont comptabilisés dans la situation de capitalisation du régime aux états de la situation financière consolidés. Les profits et les pertes sont comptabilisés immédiatement dans les autres éléments du résultat global et sont transférés par la suite dans les résultats non distribués sans être comptabilisés en résultat net.

O) Passifs éventuels et autres provisions

Une provision est comptabilisée s'il existe une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé et dont l'extinction devrait entraîner une sortie de ressources et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. La meilleure estimation de la dépense devant être engagée pour régler l'obligation à la date de clôture, évaluée d'après les flux de trésorerie prévus actualisés pour tenir compte de la valeur temps de l'argent, correspond au montant comptabilisé à titre de provision. L'augmentation de la provision (désactualisation) imputable au passage du temps est comptabilisée à titre de charge financière dans les états du résultat consolidés.

Les passifs éventuels sont des obligations potentielles dont l'existence dépend de la réalisation (ou non) d'un ou de plusieurs événements incertains sur lesquels l'entité n'a pas de contrôle, ou des obligations actuelles qui ne sont pas comptabilisées parce qu'il n'est pas probable que le règlement entraînera une sortie d'avantages économiques ou que le montant de l'obligation ne peut être estimé de manière fiable. Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés, mais sont présentés et décrits dans les notes des états financiers consolidés, y compris les estimations de l'incidence financière potentielle et les incertitudes relatives au montant ou à la date de toute sortie, sauf si la possibilité de tout règlement est improbable. La société doit, lorsqu'elle évalue les pertes éventuelles liées à des poursuites en instance contre elle ou à des réclamations non alléguées qui pourraient découler de ces poursuites, évaluer, à l'aide de ses conseillers juridiques, le fondement de ces poursuites ou réclamations non alléguées ainsi que le fondement de tout montant de la mesure réparatoire demandée ou qui devrait être demandée.

P) Rémunération à base d'actions

La société conclut des accords de rémunération fondée sur des actions (régime d'options sur actions à l'intention des employés, programme d'incitation à l'achat d'actions, régime d'unités d'actions temporairement incessibles et régime d'unités d'actions liées au rendement) à l'intention de certains employés, dirigeants et administrateurs de la société.

Régime d'options sur actions à l'intention des employés («ROAE»)

Le ROAE de la société prévoit l'attribution d'options sur actions aux administrateurs, aux dirigeants, aux employés et aux fournisseurs de services en vue de l'achat d'actions ordinaires. Les options ont un prix d'exercice égal au prix du marché le jour qui précède la date d'attribution. La juste valeur de ces options est comptabilisée dans les états du résultat consolidés ou dans les états de la situation financière consolidés si elle est incorporée au coût des immobilisations corporelles et de mise en valeur des mines, à titre de charge de rémunération, au cours de la période d'acquisition des droits applicable. Toute contrepartie versée par les employés à l'exercice des options ou à l'achat d'actions ordinaires est portée au crédit du capital social.

La juste valeur est déterminée au moyen du modèle de Black et Scholes qui exige de la société qu'elle estime la volatilité prévue du cours de l'action de la société et la durée de vie prévue des options sur actions. Les restrictions qu'entraînent les modèles d'évaluation des options existants et les difficultés inhérentes à l'estimation de ces variables compliquent la détermination d'une mesure unique et fiable de la juste valeur des options sur actions attribuées. Le coût est comptabilisé sur la période d'acquisition des droits dans la même catégorie de charges que les coûts salariaux des bénéficiaires des droits, et un montant correspondant est comptabilisé dans les capitaux propres. Les attributions réglées en titres de capitaux propres ne sont pas réévaluées après la date initiale d'attribution. L'effet dilutif des options sur actions attribuées est pris en compte dans le résultat net dilué par action que présente la société. La charge au titre des options sur actions tient compte d'un taux de renonciation prévu, estimé en fonction des taux de rotation du personnel prévus.

Programme d'incitation à l'achat d'actions

Aux termes du programme d'incitation à l'achat d'actions, les administrateurs (à l'exclusion des administrateurs indépendants), les dirigeants et les employés (les «participants») de la société peuvent verser à titre de cotisation jusqu'à 10,0 % de leur salaire, et la société verse un montant égal à 50,0 % de la cotisation de chaque participant. Toutes les actions ordinaires souscrites aux termes du programme d'incitation à l'achat d'actions sont émises par la société.

La société comptabilise une charge égale à ses cotisations au comptant au programme d'incitation à l'achat d'actions. Les montants à payer comptabilisés ne tiennent compte d'aucun taux de renonciation. Si un employé quitte son emploi avant la date d'acquisition des droits, tout montant à payer par la société au titre des cotisations au cours de la période d'acquisition des droits pour cet employé fait l'objet d'une reprise.

Régime d'unités d'actions temporairement incessibles («UATI»)

Le régime d'UATI est offert aux administrateurs et à certains employés, y compris à des cadres supérieurs de la société. Les actions ordinaires sont achetées et détenues dans une fiducie jusqu'à ce que les droits soient acquis. Le coût est comptabilisé sur la période d'acquisition des droits dans la même catégorie de charges que les coûts salariaux des bénéficiaires des droits. Le coût des UATI est comptabilisé dans les capitaux propres jusqu'au règlement. Les attributions réglées en titres de capitaux propres ne sont pas réévaluées après la date initiale d'attribution.

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)*Régime d'unités d'actions liées au rendement («UAR»)*

Le régime d'UAR est offert aux cadres supérieurs de la société. Les actions ordinaires sont achetées et détenues dans une fiducie jusqu'à ce que les droits soient acquis. Les UAR sont assujetties à des conditions d'acquisition des droits fondées sur des mesures de rendement spécifiques établies par la société. La juste valeur de la tranche des UAR liée aux conditions du marché est déterminée à partir de modèles d'évaluation à la date d'attribution, et la juste valeur de la tranche non liée aux conditions du marché est établie au moyen du cours des actions à la date d'attribution. La charge de rémunération est calculée selon la meilleure estimation actuelle du résultat de la mesure de rendement spécifique établie par la société et est comptabilisée sur la période d'acquisition des droits en fonction du nombre d'unités dont les droits devraient être acquis. Le coût des UAR est comptabilisé dans les capitaux propres jusqu'au règlement. Les attributions réglées en titres de capitaux propres ne sont pas réévaluées après la date initiale d'attribution.

Q) Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*Or et argent*

La société vend de l'or et de l'argent aux clients sous forme de lingots d'or et de barres d'argent aurifère.

La société comptabilise les produits tirés de ces ventes lorsque le contrôle de l'or ou de l'argent est transféré au client. C'est généralement à ce moment que l'or ou l'argent est porté au crédit du compte de métaux du client. Une fois que l'or ou l'argent a été porté au crédit du compte de métaux du client, le client détient le titre de propriété, la possession matérielle ainsi que les risques et avantages inhérents à la propriété de l'or ou de l'argent. Par conséquent, le client peut décider de l'utilisation de l'or ou de l'argent et en tirer la quasi-totalité des avantages restants.

Aux termes de certains contrats conclus avec des clients, le transfert de contrôle peut avoir lieu lorsque l'or ou l'argent est en transit de la mine à la raffinerie. À ce moment, le client détient le titre de propriété et les risques et avantages inhérents à la propriété de l'or ou de l'argent. Par conséquent, le client peut décider de l'utilisation de l'or ou de l'argent et en tirer la quasi-totalité des avantages restants.

Les produits des activités ordinaires sont évalués selon le prix de transaction convenu aux termes du contrat. Le paiement du prix de transaction est exigible au moment du transfert du contrôle de l'or ou de l'argent au client.

En règle générale, tout l'or et l'argent récupérés sous forme de barres d'argent aurifère au cours du broyage par la société sont vendus au cours de la période pendant laquelle ils sont produits.

Concentrés de métaux

La société vend des concentrés provenant de certaines de ses mines à des fonderies tierces clientes. Ces concentrés contiennent principalement du zinc et du cuivre ainsi qu'une certaine quantité d'or et d'argent.

La société comptabilise les produits tirés de la vente de ces concentrés lorsque le contrôle du concentré est transféré au client, ce qui correspond au moment où le concentré est livré au client. Au moment de la livraison, le client détient le titre de propriété, la possession matérielle et les risques et avantages inhérents à la propriété du concentré. De plus, le client est tenu d'accepter et de payer les concentrés au moment de la livraison, de sorte qu'il peut ensuite décider de l'utilisation des concentrés et en tirer la quasi-totalité des avantages restants.

Les prix définitifs des métaux contenus dans les concentrés sont généralement déterminés selon le prix au comptant des métaux en vigueur à une date future précise, établie à la date de livraison des concentrés au client. Au moment du transfert de contrôle à la livraison, la société évalue les produits tirés de ces contrats d'après les prix à terme au moment de la livraison et la plus récente détermination de la quantité de métaux contenus, déduction faite des frais de fonte et d'affinage facturés par le client. Il s'agit de la meilleure estimation du prix de transaction que la société s'attend à recevoir au moment du règlement final. Une créance client est comptabilisée pour ce montant, lequel est ultérieurement réévalué à la juste valeur afin de refléter la variabilité associée aux dérivés incorporés en raison des fluctuations de prix sur le marché des métaux. Ces variations de la juste valeur de la créance client sont comptabilisées par imputation aux produits tirés d'autres sources à chaque date de clôture ultérieure.

Aux termes de certains contrats conclus avec des clients, la vente de l'or contenu dans le concentré de cuivre a lieu une fois que le métal a été transformé en or affiné et vendu séparément selon des conditions semblables à celles associées à l'or et aux barres d'argent aurifère décrites précédemment. Le prix de transaction pour la vente de l'or contenu dans le concentré est déterminé selon le prix au comptant à la date de livraison, et l'établissement provisoire des prix ne s'applique pas.

R) Dépenses d'exploration et d'évaluation

Les dépenses d'exploration et d'évaluation correspondent aux coûts engagés au moment de la recherche initiale de gisements minéralisés possédant un potentiel économique ou dans le cadre du processus visant à recueillir plus d'information sur des gisements minéralisés existants. Les dépenses d'exploration comprennent en général les coûts associés à la prospection, à l'échantillonnage, à la cartographie, au forage au diamant et aux autres travaux comportant la recherche de minerai. Les dépenses d'évaluation sont les coûts engagés pour établir la viabilité technique et commerciale de la mise en valeur de gisements minéralisés au moyen d'activités d'exploration ou au moyen d'acquisitions.

Les dépenses d'exploration et d'évaluation sont passées en charges au moment où elles sont engagées, sauf s'il peut être démontré que le projet générera des avantages économiques futurs. S'il est déterminé qu'un projet peut générer des avantages économiques futurs, les dépenses sont incorporées au coût des immobilisations corporelles et de mise en valeur des mines dans les états de la situation financière consolidés.

L'étape d'exploration et d'évaluation prend fin lorsque la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale sont démontrées.

MINES AGNICO EAGLE LIMITÉE

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

(en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les montants par action, sauf indication contraire)
31 décembre 2019

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

S) *Résultat net par action*

Le résultat net de base par action est calculé en divisant le résultat net d'une période donnée par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de cette période. Le résultat net dilué par action tient compte de la dilution qui pourrait se produire si les porteurs ayant le droit de convertir les instruments en actions ordinaires exercent leurs droits. Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires utilisé pour calculer le résultat net dilué par action comprend un ajustement, calculé selon la méthode du rachat d'actions, au titre des options sur actions en cours. Selon la méthode du rachat d'actions :

- l'exercice des options est réputé se produire au début de la période (ou à la date d'émission, si elle est postérieure);
- le produit de l'exercice de ces options, majoré de la charge de rémunération des périodes futures pour les options attribuées, est réputé être utilisé pour racheter des actions ordinaires à leur cours moyen pendant la période;
- le nombre d'actions ordinaires supplémentaires (la différence entre le nombre d'actions réputées avoir été émises et le nombre d'actions réputées avoir été achetées) est inclus dans le dénominateur utilisé pour calculer le résultat net dilué par action.

T) *Impôts sur le résultat*

La charge d'impôt exigible et d'impôt différé est comptabilisée dans les états du résultat consolidés, sauf dans la mesure où elle a trait à un regroupement d'entreprises ou à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

La charge d'impôt exigible est calculée selon les taux d'impôt prévus par la loi et les lois fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

L'impôt différé est comptabilisé au titre des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs pour les besoins de l'information financière et la base fiscale de ces actifs et passifs évalués en utilisant les taux d'impôt et les lois fiscales quasi adoptés à la date de clôture et en vigueur pour la période de présentation de l'information financière au cours de laquelle les différences temporaires devraient se résorber.

L'impôt différé n'est pas comptabilisé lorsque :

- un passif d'impôt différé découle de la comptabilisation initiale du goodwill;
- un actif ou un passif d'impôt différé découle de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans le cadre d'une opération qui n'est pas un regroupement d'entreprises et, au moment de l'opération, n'a pas d'incidence sur le résultat net ni sur les bénéfices imposables;
- des différences temporaires sont liées à des participations dans des filiales et des entités contrôlées conjointement dans la mesure où la société peut contrôler la date à laquelle la différence temporaire se résorbera et qu'il est probable qu'elle ne se résorbera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés au titre des pertes fiscales et de crédits d'impôt inutilisés reportés en avant et des différences temporaires déductibles dans la mesure où il est probable qu'il existera un bénéfice imposable futur auquel ces dernières pourront être imputées, sauf comme il est mentionné ci-dessus.

À chaque période de présentation de l'information financière, les actifs d'impôt différé non comptabilisés antérieurement sont évalués pour déterminer s'il est devenu probable qu'un profit imposable futur permettra de recouvrer les actifs d'impôt différé.

4. JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES IMPORTANTS

La préparation des présents états financiers consolidés selon les IFRS exige de la direction qu'elle pose des jugements et formule des estimations et des hypothèses qui influent sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés et les notes qui y sont jointes. La direction est d'avis que les estimations utilisées pour la préparation des états financiers consolidés sont raisonnables. Toutefois, les résultats réels pourraient différer considérablement de ces estimations. Les principaux éléments pour lesquels des jugements ont été posés et des estimations et hypothèses ont été formulées sont présentés ci-après.

Pertes de valeur et reprises de pertes de valeur

La société évalue chaque actif ou UGT à chaque période de présentation de l'information financière (à l'exclusion du goodwill, qui fait l'objet d'un test de dépréciation chaque année indépendamment des indices de pertes de valeur et qui n'est pas admissible aux reprises de pertes de valeur) pour déterminer s'il existe des indices de pertes de valeur ou de reprise de pertes de valeur. Dans le cadre d'un test de dépréciation, la société doit calculer la valeur recouvrable estimée de l'UGT, de sorte qu'elle doit formuler des estimations et des hypothèses à l'égard d'éléments comme les niveaux futurs de la production, les coûts d'exploitation et les coûts en capital, le prix à long terme des produits de base, les taux de change, les taux d'actualisation, la valeur recouvrable des réserves et ressources minérales et le potentiel d'exploration, ainsi que les coûts de fermeture et des mesures environnementales correctives. Ces estimations et hypothèses sont assujetties à des risques et incertitudes, surtout dans les cas où la mise en exploitation d'un actif ou d'une UGT est récente. Dans les cas où une courte étude économique détaillée, voire aucune, aurait été menée, une part de jugement est requise pour déterminer la méthode d'évaluation qu'il convient d'utiliser pour la minéralisation et l'attribution de la valeur économique anticipée de la minéralisation. Il est donc possible que des changements de circonstances aient une incidence sur ces prévisions, ce qui pourrait influencer sur la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT. Par conséquent, il est possible qu'une partie ou la totalité de la valeur comptable totale d'un actif ou d'une UGT soit davantage réduite ou que la perte de valeur soit reprise, cette incidence étant comptabilisée dans les états du résultat consolidés.

4. JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES IMPORTANTS (suite)***Estimations des réserves et ressources minérales***

Les réserves et ressources minérales correspondent à des estimations des quantités de minerai pouvant être extraites des biens miniers de la société. Les estimations sont fondées sur l'information compilée par des personnes qualifiées, comme il est défini dans le *Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers* des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (le «Règlement 43-101»). Les interprétations des données géologiques et techniques portant sur la taille, la profondeur, la forme et la teneur en minerai du gisement minéralisé ainsi que les techniques de production et les taux de récupération font appel à des jugements d'ordre géologique complexes. L'estimation des réserves et ressources minérales est fondée sur des facteurs comme l'estimation du prix des produits de base, des besoins en capital futurs et des coûts de production, ainsi que sur des hypothèses et jugements d'ordre géologique et métallurgique ayant trait à l'estimation de la taille et de la teneur en minerai du gisement minéralisé et des cours de change.

Puisque les hypothèses économiques utilisées peuvent changer et que des informations additionnelles d'ordre géologique sont recueillies pendant l'exploitation d'une mine, les estimations des réserves minérales prouvées et probables peuvent aussi changer. De tels changements pourraient avoir une incidence sur les états de la situation financière consolidés et les états du résultat consolidés de la société, notamment :

- la valeur comptable des immobilisations corporelles et de mise en valeur des mines et du goodwill pourrait subir l'incidence des modifications apportées aux estimations des flux de trésorerie futurs;
- les charges d'amortissement comptabilisées dans les états du résultat consolidés pourraient changer si elles sont déterminées selon le mode des unités d'œuvre, ou si la durée d'utilité des actifs connexes change;
- les frais de découverte incorporés dans le coût de l'actif comptabilisés dans les états de la situation financière consolidés à titre de biens miniers ou de stocks ou passés en charges peuvent changer en raison des variations du coefficient de minerai par rapport aux stériles extraits;
- la provision pour restauration des lieux pourrait changer si les modifications aux estimations des réserves et ressources minérales ont une incidence sur les attentes quant au moment où ces activités auront lieu et aux coûts qui y sont associés;
- les estimations des réserves et ressources minérales sont utilisées pour calculer la valeur recouvrable estimée de l'UGT dans le cadre des tests de dépréciation du goodwill et des actifs non courants.

Dépenses d'exploration et d'évaluation

Pour appliquer la méthode comptable relative aux dépenses d'exploration et d'évaluation de la société, cette dernière doit exercer son jugement pour déterminer s'il est probable qu'il y aura des avantages économiques futurs et si les activités ont franchi une étape permettant de démontrer la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale.

Étape de production d'une mine

Comme chaque mine est unique, la détermination de la date d'entrée en production commerciale fait appel à une part importante de jugement. À cette fin, la société tient compte des facteurs énumérés à la note 3 J) des présents états financiers consolidés.

Éventualités

Les éventualités peuvent correspondre à des actifs ou à des passifs éventuels découlant d'événements passés qui, par leur nature, seront réglés seulement si un ou plusieurs événements futurs incertains se produisent ou non. Pour évaluer s'il existe des éventualités et leur incidence potentielle, il faut exercer une part importante de jugement et avoir recours à des estimations quant au résultat des événements futurs.

Provision pour restauration des lieux

La société engagera des coûts au titre des mesures environnementales correctives à la fin de la durée d'utilité de ses biens miniers. La direction évalue sa provision pour restauration des lieux à chaque période de présentation de l'information financière et lorsque de nouvelles informations deviennent disponibles. Les coûts ultimes au titre des mesures environnementales correctives sont incertains et peuvent varier en fonction de nombreux facteurs, notamment les estimations relatives à l'étendue et aux coûts des activités de restauration des lieux, aux changements technologiques, aux modifications à la réglementation, aux hausses de coûts en regard du taux d'inflation et aux variations des taux d'actualisation. Ces incertitudes peuvent entraîner des dépenses réelles futures dont le montant peut différer du montant de la provision actuelle. Par conséquent, des ajustements importants pourraient être apportés aux provisions établies, ce qui aurait une incidence sur les résultats financiers futurs. La provision pour restauration des lieux à chaque date de clôture représente la meilleure estimation par la direction de la valeur actualisée des coûts futurs devant être engagés au titre des mesures environnementales correctives.

Impôts sur le résultat et sur l'exploitation minière

La direction doit faire des estimations à l'égard de la base fiscale des actifs et des passifs ainsi que des actifs et passifs d'impôts sur le résultat et sur l'exploitation minière différés connexes, des montants comptabilisés au titre des positions fiscales incertaines, de l'évaluation des charges d'impôts sur le résultat et sur l'exploitation minière et du calendrier du rapatriement des résultats. Plusieurs de ces estimations exigent de la direction qu'elle évalue le bénéfice imposable futur. La capacité de la société de réaliser les actifs d'impôts sur le résultat et sur l'exploitation minière différés comptabilisés dans les états de la situation financière pourrait être minée si les résultats réels diffèrent considérablement des estimations de la société.

MINES AGNICO EAGLE LIMITÉE

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

(en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les montants par action, sauf indication contraire)
31 décembre 2019

4. JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES IMPORTANTS (suite)

Amortissement

Les immobilisations et la mise en valeur des mines représentent une grande partie de l'actif total de la société, et, par conséquent, leur amortissement a une incidence importante sur les états financiers consolidés de la société. L'amortissement est comptabilisé en fonction du rythme selon lequel l'entité s'attend à consommer les avantages économiques futurs liés à l'actif. La détermination de ce rythme exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses sur la durée d'utilité et la valeur résiduelle à la fin de la durée d'utilité de l'actif. La durée d'utilité et la valeur résiduelle réelles peuvent se révéler très différentes des hypothèses actuelles.

Contrats de location

La société fait appel à son jugement pour déterminer la durée de certains contrats de location comprenant des options de renouvellement. L'appréciation visant à déterminer si la société a la certitude raisonnable d'exercer de telles options influe sur la durée du contrat de location, ce qui peut avoir une incidence importante sur le montant des obligations locatives et des actifs au titre de droits d'utilisation comptabilisés.

Frais de mise en valeur

Pour appliquer la méthode comptable relative aux dépenses de mise en valeur de la société, il faut poser un jugement pour déterminer le moment où la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale ont été démontrées.

Dans son évaluation de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale, la société pourrait tenir compte de certains des facteurs suivants :

- Le niveau de certitude géologique à l'égard du gisement minéral
- La durée de la vie de la mine ou les modèles économiques justifiant l'extraction rentable des réserves et ressources minérales
- Une évaluation économique préliminaire, une étude préliminaire de faisabilité ou une étude de faisabilité démontrant que les réserves et ressources minérales auront une incidence commerciale positive
- Des attentes raisonnables à l'égard de l'obtention de permis d'exploitation
- L'approbation de la mise en valeur du projet par le conseil d'administration

Partenariats

Pour déterminer si la société exerce un contrôle conjoint sur une entente contractuelle, il faut poser un jugement et évaluer de façon continue les activités pertinentes et si les décisions concernant ces activités requièrent un consentement unanime. Il faut également poser un jugement pour classer un partenariat à titre d'entreprise commune ou de coentreprise lorsque le partenariat a été structuré au moyen d'un véhicule distinct. Aux fins du classement du partenariat, la société doit évaluer les droits et les obligations découlant de celui-ci. Elle doit notamment prendre en compte la forme juridique du véhicule distinct, les modalités de l'entente contractuelle et les autres faits et circonstances pertinents. Pour faire cette évaluation, la société doit faire appel à une part importante de jugement. Toute conclusion différente quant au contrôle conjoint ou quant à savoir si l'entente contractuelle est une entreprise commune ou une coentreprise pourrait avoir une incidence considérable sur le traitement comptable.

La direction a évalué son partenariat avec Yamana Gold Inc. («Yamana») selon lequel la société et Yamana ont acquis chacune 50,0 % des actions d'Osisko (dorénavant CCM) conformément aux principes de l'IFRS 11, *Partenariats*. La société a conclu que l'entente était admissible à titre d'entreprise commune compte tenu des facteurs importants suivants :

- L'exigence pour les coparticipants d'acheter la totalité de la production de l'entité émettrice et les restrictions imposées à l'entité émettrice à l'égard de la vente de la production à un tiers.
- Les parties à l'entente sont pratiquement les seules sources de flux de trésorerie à contribuer à la continuité de l'entente.
- Si le prix de vente diminue en deçà du coût, les coparticipants doivent assumer les obligations que le partenariat ne peut remplir.

5. CHANGEMENT DE MÉTHODE COMPTABLE

La société a adopté l'IFRS 16, *Contrats de location* («IFRS 16»), sa date de première application étant le 1^{er} janvier 2019, selon l'approche rétrospective modifiée. Conformément à cette méthode, la norme est appliquée de manière rétrospective en comptabilisant l'effet cumulatif de l'application initiale de la norme à la date de première application. La société a également choisi de se prévaloir de l'exemption relative à la comptabilisation des contrats de location qui, à la date de début, ont une durée de location d'au plus 12 mois et ne comprennent aucune option d'achat ou des contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur.

À l'adoption de l'IFRS 16, la société a comptabilisé des actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations locatives liés à des contrats de location qui étaient auparavant classés comme étant des contrats de location simple en vertu des principes de l'IAS 17. Les actifs au titre de droits d'utilisation ont été comptabilisés au montant correspondant aux obligations locatives, ajusté pour tenir compte des montants de loyers payés d'avance ou à payer déjà comptabilisés dans les états financiers.

Les obligations locatives ont été évaluées à la valeur actualisée des paiements de loyers résiduels, calculée au moyen du taux d'emprunt marginal de la société au 1^{er} janvier 2019.

MINES AGNICO EAGLE LIMITÉE

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

(en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les montants par action, sauf indication contraire)

31 décembre 2019

5. CHANGEMENT DE MÉTHODE COMPTABLE (suite)

La société s'est prévaluée des mesures de simplification suivantes lors de l'application de l'IFRS 16 :

- Application de l'exemption permettant de ne pas comptabiliser les actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations locatives pour les contrats de location qui ont une durée résiduelle de moins de 12 mois au 1^{er} janvier 2019
- Exclusion des coûts directs initiaux de l'évaluation des actifs au titre de droits d'utilisation à la date de première application
- Utilisation de connaissances acquises a posteriori pour déterminer la durée du contrat de location si le contrat est assorti d'options de prolongation ou de résiliation

Pour les contrats de location qui étaient classés comme étant des contrats de location-financement en vertu de l'IAS 17, la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation et de l'obligation locative au 1^{er} janvier 2019 est évaluée à la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation et de l'obligation locative en vertu de l'IAS 17 immédiatement avant cette date.

Au moment de la transition à l'IFRS 16, la société a comptabilisé des actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations locatives supplémentaires de respectivement 81,8 millions de dollars et 81,8 millions de dollars. Au moment d'évaluer les obligations locatives, la société a calculé la valeur actualisée des paiements de loyers au moyen de son taux d'emprunt marginal au 1^{er} janvier 2019. Le taux d'emprunt marginal moyen pondéré appliqué aux obligations locatives au 1^{er} janvier 2019 était 2,3 %.

Les obligations locatives au 1^{er} janvier 2019 peuvent être rapprochées des engagements au titre des contrats de location simple au 31 décembre 2018 comme suit :

Engagements au titre des contrats de location simple au 31 décembre 2018	92 249 \$
Actualisation au moyen du taux d'emprunt marginal au 1 ^{er} janvier 2019	(7 986)
Engagements au titre des contrats de location simple actualisés au 1 ^{er} janvier 2019	84 263
Déduire :	
Engagements liés aux contrats de location à court terme	(1 423)
Engagements liés aux contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur	(1 011)
Engagements au titre de contrats de location à l'application initiale de l'IFRS 16	81 829
Ajouter :	
Engagements liés aux contrats de location auparavant classés comme étant des contrats de location-financement	1 914
Obligations locatives comptabilisées au 1 ^{er} janvier 2019	83 743 \$
Obligations locatives courantes	15 179 \$
Obligations locatives non courantes	68 564
Obligations locatives comptabilisées au 1 ^{er} janvier 2019	83 743 \$

6. ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Tous les actifs et les passifs évalués ou présentés dans les états financiers consolidés à la juste valeur sont classés dans la hiérarchie des justes valeurs décrite ci-dessous, d'après des données d'entrée du plus bas niveau qui sont importantes pour la juste valeur prise dans son ensemble :

Niveau 1 – Cours du marché non rajustés sur des marchés actifs qui sont disponibles à la date d'évaluation pour des actifs ou des passifs identiques non affectés;

Niveau 2 – Cours du marché sur des marchés non actifs, ou données d'entrée observables, soit directement ou indirectement, pour la presque totalité de la durée de l'actif ou du passif;

Niveau 3 – Prix ou techniques d'évaluation qui nécessitent des données d'entrée qui sont à la fois importantes pour l'évaluation à la juste valeur et non observables (s'appuyant sur peu ou pas d'activité sur le marché).

La hiérarchie des justes valeurs place au niveau le plus élevé les données d'entrée de niveau 1, et au niveau le plus bas les données d'entrée de niveau 3.

Actifs et passifs évalués à la juste valeur de façon récurrente

En ce qui a trait aux éléments qui sont comptabilisés à la juste valeur de façon récurrente, la société détermine si des transferts se sont produits entre les niveaux de la hiérarchie en réévaluant leur classement à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Il n'y a eu aucun transfert entre le niveau 1 et le niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, ni aucun transfert vers ou depuis le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs.

Les actifs et passifs financiers de la société comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à court terme, la trésorerie soumise à restrictions, les créances clients, les titres de capitaux propres, les dettes fournisseurs et les charges à payer, la dette à long terme et les instruments financiers dérivés.

MINES AGNICO EAGLE LIMITÉE

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

(en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les montants par action, sauf indication contraire)
31 décembre 2019

6. ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR (suite)

La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des placements à court terme et des dettes fournisseurs et charges à payer se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur nature à court terme.

Le tableau qui suit présente un sommaire des actifs et passifs financiers de la société évalués à la juste valeur de façon récurrente au 31 décembre 2019 selon la hiérarchie des justes valeurs :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers :				
Créances clients	– \$	8 320 \$	– \$	8 320 \$
Titres de capitaux propres (JVAERG)	69 967	16 285	–	86 252
Autres titres (JVRN)	9 119	–	–	9 119
Juste valeur des instruments financiers dérivés	–	9 519	–	9 519
Total des actifs financiers	79 086 \$	34 124 \$	– \$	113 210 \$

Le tableau qui suit présente un sommaire des actifs et passifs financiers de la société évalués à la juste valeur de façon récurrente au 31 décembre 2018 selon la hiérarchie des justes valeurs :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers :				
Créances clients	– \$	10 055 \$	– \$	10 055 \$
Titres de capitaux propres (JVAERG)	61 245	15 287	–	76 532
Juste valeur des instruments financiers dérivés	–	180	–	180
Total des actifs financiers	61 245 \$	25 522 \$	– \$	86 767 \$
Passifs financiers :				
Juste valeur des instruments financiers dérivés	– \$	8 325 \$	– \$	8 325 \$
Total des passifs financiers	– \$	8 325 \$	– \$	8 325 \$

Techniques d'évaluation

Créances clients

Les créances clients figurant sur des factures temporaires pour les ventes de concentré sont évaluées à l'aide de cours à terme provenant de données observables sur le marché pour le mois au cours duquel le règlement est prévu (classées dans le niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs).

Titres de capitaux propres et autres titres

Les titres de capitaux propres représentant des actions d'entités cotées sont comptabilisés à la juste valeur calculée au moyen des cours du marché (classés dans le niveau 1 de la hiérarchie des justes valeurs). Les titres de capitaux propres représentant des actions d'entités non cotées sont comptabilisés à la juste valeur calculée en fonction des cours obtenus auprès des courtiers corroborés au moyen de modèles d'évaluation des options (classés dans le niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs).

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés classés dans le niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs sont comptabilisés à la juste valeur en fonction des cours obtenus auprès des courtiers corroborés par des modèles d'évaluation des options ou au moyen de modèles d'évaluation des options qui utilisent diverses données d'entrée combinant les cours du marché et les données d'entrée corroborées par le marché.

Juste valeur des actifs et passifs financiers qui ne sont pas évalués et comptabilisés à la juste valeur

La dette à long terme est comptabilisée dans les états de la situation financière consolidés au coût amorti au 31 décembre 2019. La juste valeur de la dette à long terme est déterminée en appliquant un taux d'actualisation, qui reflète l'écart de taux en fonction de la note de crédit de la société, aux flux de trésorerie futurs connexes (classement dans le niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs). Au 31 décembre 2019, la juste valeur de la dette à long terme de la société s'élevait à 1 878,9 millions de dollars (1 762,2 millions de dollars au 31 décembre 2018). Se reporter à la note 14.

Les obligations locatives sont comptabilisées dans les états de la situation financière consolidés au coût amorti au 31 décembre 2019. La juste valeur des obligations locatives correspond à la valeur actualisée des paiements de loyers futurs, calculée au moyen du taux d'emprunt marginal actuel de la société. Elle est réévaluée s'il y a un changement dans la durée du contrat de location, un changement dans les paiements de loyers futurs ou un changement dans l'appréciation visant à déterminer si la société exercera une option d'achat, de prolongation ou de résiliation. La juste valeur des obligations locatives ne diffère pas significativement de la valeur comptable étant donné que les taux d'emprunt marginaux utilisés à la date de comptabilisation initiale sont similaires aux taux d'intérêt du marché en vigueur au 31 décembre 2019.

MINES AGNICO EAGLE LIMITÉE**NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)**

(en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les montants par action, sauf indication contraire)

31 décembre 2019

7. STOCKS

	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Stocks de minerai et minerai sur les remblais de lixiviation	82 192 \$	65 616 \$
Concentrés et barres d'argent aurifère	124 225	100 420
Fournitures	373 651	328 114
Total des stocks courants	580 068 \$	494 150 \$
Stocks de minerai et minerai sur les remblais de lixiviation – non courants (note 9 B))	145 675	116 762
Total des stocks	725 743 \$	610 912 \$

Note :

- i) Le solde au titre des stocks liés au minerai qui ne devrait pas être traité au cours des 12 prochains mois est classé comme étant non courant et est comptabilisé au poste Autres actifs des états de la situation financière consolidés.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, une charge de 13,2 millions de dollars (16,0 millions de dollars en 2018) a été comptabilisée dans les coûts de production pour ramener la valeur comptable des stocks à leur valeur nette de réalisation.

8. TITRES DE CAPITAUX PROPRES

Le tableau suivant présente les titres de capitaux propres de la société désignés à la JVAERG :

	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Orla Mining Ltd.	27 125 \$	13 563 \$
White Gold Corp.	18 735	25 029
Autres ⁱ	40 392	37 940
Total des titres de capitaux propres	86 252 \$	76 532 \$

Note :

- i) Le solde comprend 16 placements en titres de capitaux propres qui, pris individuellement, ne sont pas significatifs.

Cession des titres de capitaux propres

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, la société a vendu sa participation dans certains titres de capitaux propres puisque ces derniers ne cadraient plus avec la stratégie de placement de la société. Au moment de la vente, la juste valeur était de 7,8 millions de dollars (17,5 millions de dollars en 2018) et la société a comptabilisé un profit net sur cession total de 2,1 millions de dollars (perte sur cession de 1,3 million de dollars en 2018), lequel a été transféré du poste Autres réserves au poste Déficit dans les états de la situation financière consolidés.

9. AUTRES ACTIFS**A) Autres actifs courants**

	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Taxes de vente fédérale et provinciale et autres à recevoir	78 841 \$	93 294 \$
Charges payées d'avance	70 986	55 146
Actifs financiers à la JVRN ⁱ	9 119	–
Autres	20 272	17 384
Total des autres actifs courants	179 218 \$	165 824 \$

Note :

- i) Au cours de l'exercice, la société a acheté un actif financier de 25,0 millions de dollars classé comme étant à la JVRN. Un profit réalisé sur la cession d'une partie de l'actif et l'ajustement lié à la réévaluation à la valeur du marché des actifs restants totalisant 19,9 millions de dollars a été comptabilisé au poste Autres produits dans les états du résultat consolidés pour l'exercice considéré (se reporter à la note 22).

MINES AGNICO EAGLE LIMITÉE
NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

(en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les montants par action, sauf indication contraire)
31 décembre 2019

9. AUTRES ACTIFS (suite)

B) Autres actifs

	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Stocks de minerai et minerai sur les remblais de lixiviation – non courants	145 675 \$	116 762 \$
Charges payées d'avance non courantes	18 035	13 736
Autres créances clients non courantes	18 918	5 101
Autres	2 240	2 698
Total des autres actifs	184 868 \$	138 297 \$

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET DE MISE EN VALEUR DES MINES

	Biens miniers	Immobi- lisations corporelles	Frais de mise en valeur des mines	Total
Au 31 décembre 2017	1 665 527 \$	1 991 121 \$	1 969 904 \$	5 626 552 \$
Ajouts	335 938	247 655	681 882	1 265 475
Perte de valeur (note 24)	(100 676)	–	–	(100 676)
Cessions	(8 554)	(5 590)	–	(14 144)
Amortissement	(146 793)	(268 028)	(128 084)	(542 905)
Transferts entre les catégories	29 621	19 709	(49 330)	–
Au 31 décembre 2018	1 775 063 \$	1 984 867 \$	2 474 372 \$	6 234 302 \$
Ajouts	63 305	314 469	635 030	1 012 804
Reprise de perte de valeur (note 24)	172 484	–	173 337	345 821
Cessions	(937)	(19 434)	–	(20 371)
Amortissement	(152 160)	(300 027)	(116 704)	(568 891)
Transferts entre les catégories	150 796	1 207 920	(1 358 716)	–
Au 31 décembre 2019	2 008 551 \$	3 187 795 \$	1 807 319 \$	7 003 665 \$
Au 31 décembre 2018				
Coût	3 135 284 \$	4 839 166 \$	3 281 066 \$	11 255 516 \$
Cumul des amortissements et dépréciations	(1 360 221)	(2 854 299)	(806 694)	(5 021 214)
Valeur comptable au 31 décembre 2018	1 775 063 \$	1 984 867 \$	2 474 372 \$	6 234 302 \$
Au 31 décembre 2019				
Coût	3 348 912 \$	6 182 372 \$	2 540 534 \$	12 071 818 \$
Cumul des amortissements et dépréciations	(1 340 361)	(2 994 577)	(733 215)	(5 068 153)
Valeur comptable au 31 décembre 2019	2 008 551 \$	3 187 795 \$	1 807 319 \$	7 003 665 \$

Les ajouts aux immobilisations corporelles comprennent des ajustements transitoires de 81,8 millions de dollars aux fins de la comptabilisation des actifs au titre de droits d'utilisation à l'égard des biens loués à l'adoption par la société de l'IFRS 16 le 1^{er} janvier 2019 (se reporter à la note 5), et des actifs au titre de droits d'utilisation totalisant 46,8 millions de dollars à l'égard des contrats de location conclus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Au 31 décembre 2019, les principales immobilisations en cours, qui ne sont pas encore amorties, incluses dans la valeur comptable des immobilisations corporelles et de mise en valeur des mines totalisaient 244,9 millions de dollars (1 424,2 millions de dollars au 31 décembre 2018).

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, la société a produit et vendu une production précommerciale (en onces) provenant de la mine Meliadine, du gisement satellite Amaruq du complexe Meadowbank et du gisement Barnat de la mine Canadian Malartic. La société déduit les produits tirés des activités minières réalisés avant l'entrée en production commerciale du coût des immobilisations corporelles et de mise en valeur des mines correspondantes. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, la société a dégagé des produits tirés de la production précommerciale de 91,1 millions de dollars.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, la société a cédé des immobilisations corporelles et de mise en valeur des mines d'une valeur comptable de 20,4 millions de dollars (14,1 millions de dollars en 2018). La perte sur cession de 11,9 millions de dollars (profit de 22,8 millions de dollars en 2018) a été comptabilisée au poste Autres produits des états du résultat consolidés.

MINES AGNICO EAGLE LIMITÉE**NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)**

(en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les montants par action, sauf indication contraire)
31 décembre 2019

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET DE MISE EN VALEUR DES MINES (suite)*Information géographique :*

	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Unité d'exploitation nord :		
Canada	5 000 544 \$	4 386 051 \$
Finlande	1 205 935	996 946
Suède	13 812	13 812
Unité d'exploitation sud :		
Mexique	780 877	835 797
États-Unis	2 497	1 696
Total des immobilisations corporelles et de mise en valeur des mines	7 003 665 \$	6 234 302 \$

11. DETTES FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER

	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Dettes fournisseurs	158 317 \$	163 032 \$
Salaires à payer	51 588	51 378
Charges à payer	102 957	75 287
Autres passifs	32 710	20 900
Total des dettes fournisseurs et charges à payer	345 572 \$	310 597 \$

En 2019 et 2018, le solde des autres passifs était principalement composé de divers avantages du personnel, de retenues d'impôts à la source et d'autres cotisations sociales des employés.

12. PROVISION POUR RESTAURATION DES LIEUX

La provision pour restauration des lieux d'Agnico Eagle comprend les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et les passifs au titre des mesures environnementales correctives. La provision pour restauration des lieux est évaluée selon la législation en cours, les estimations de tiers, les estimations de la direction et les calculs tirés des études de faisabilité. Des hypothèses fondées sur la conjoncture économique, que la société estime raisonnables, ont été utilisées pour estimer la provision pour restauration des lieux. Les coûts de restauration des lieux réels dépendent cependant des conditions économiques futures et des coûts nécessaires pour effectuer les travaux de restauration. La variation des estimations de la provision pour restauration des lieux au cours de la période découle de la variation des estimations de flux de trésorerie et des hypothèses, notamment au titre des taux d'actualisation et des taux d'inflation. Les taux d'actualisation utilisés dans le calcul de la provision pour restauration des lieux s'échelonnaient entre 0,75 % et 1,86 % au 31 décembre 2019 (entre 0,79 % et 2,64 % au 31 décembre 2018).

Le tableau suivant rapproche la valeur comptable d'ouverture et la valeur comptable de clôture des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations de la société. Le règlement des obligations devrait s'échelonner jusqu'en 2063.

	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations – partie non courante, au début de l'exercice	371 132 \$	341 077 \$
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations – partie courante, au début de l'exercice	3 856	8 609
Ajouts et modifications des estimations au cours de l'exercice, montant net	36 032	45 470
Désactualisation de l'exercice	5 791	7 500
Passifs réglés	(3 839)	(2 315)
Écart de conversion	15 822	(25 353)
Reclassement de la partie non courante à la partie courante, à la fin de l'exercice	(9 377)	(3 856)
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations – partie non courante, à la fin de l'exercice	419 417 \$	371 132 \$

MINES AGNICO EAGLE LIMITÉE**NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)**

(en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les montants par action, sauf indication contraire)
31 décembre 2019

12. PROVISION POUR RESTAURATION DES LIEUX (suite)

Le tableau suivant rapproche la valeur comptable d'ouverture et la valeur comptable de clôture des passifs au titre des mesures environnementales correctives de la société. Le règlement des obligations devrait s'échelonner jusqu'en 2026.

	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Passifs au titre des mesures environnementales correctives – partie non courante, au début de l'exercice	9 615 \$	4 191 \$
Passifs au titre des mesures environnementales correctives – partie courante, au début de l'exercice	1 555	1 429
Ajouts et modifications des estimations au cours de l'exercice, montant net	2 600	8 285
Passifs réglés	(3 269)	(2 370)
Écart de conversion	506	(365)
Reclassement de la partie non courante à la partie courante, à la fin de l'exercice	(3 078)	(1 555)
Passifs au titre des mesures environnementales correctives – partie non courante, à la fin de l'exercice	7 929 \$	9 615 \$

13. CONTRATS DE LOCATION

La société est partie à un certain nombre de contrats qui contiennent des contrats de location, dont la plupart incluent des locaux pour bureaux, des installations de stockage et différentes immobilisations corporelles. Les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur, les contrats de location à court terme et les contrats de location dont les paiements variables sont proportionnels au taux d'utilisation du bien sous-jacent ne donnent pas lieu à une obligation locative ou à un actif au titre du droit d'utilisation, et les charges sont incluses dans les coûts d'exploitation dans les états du résultat consolidés.

Contrats de location selon l'IFRS 16 (à compter du 1^{er} janvier 2019)

Le tableau suivant présente la valeur comptable des actifs au titre de droits d'utilisation compris dans les immobilisations corporelles et de mise en valeur des mines dans les états de la situation financière consolidés et les variations au cours de l'exercice :

	Au 31 décembre 2019
Au 1 ^{er} janvier 2019	83 743 \$
Ajouts et modifications, déduction faite des cessions	46 822
Amortissement	(12 984)
Au 31 décembre 2019	117 581 \$

Le tableau suivant présente les obligations locatives comprises dans les états de la situation financière consolidés :

	Au 31 décembre 2019
Courantes	14 693 \$
Non courantes	102 135
Total des obligations locatives	116 828 \$

Le tableau suivant présente les paiements de loyers minimums futurs exigibles aux termes des contrats de location dont la durée initiale ou résiduelle est non résiliable. Puisque les contrats de location comportant des paiements de loyers variables ne donnent pas lieu à des paiements de loyers fixes minimums, aucun montant n'est présenté ci-dessous en vertu de ces contrats.

	Au 31 décembre 2019
Moins de 1 an	16 641 \$
De 1 an à 3 ans	31 220
De 3 à 5 ans	19 189
Par la suite	62 587
Total des obligations locatives non actualisées	129 637 \$

MINES AGNICO EAGLE LIMITÉE**NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)**

(en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les montants par action, sauf indication contraire)

31 décembre 2019

13. CONTRATS DE LOCATION (suite)

La société a comptabilisé les montants ci-dessous ayant trait aux contrats de location dans les états du résultat consolidés :

	Au 31 décembre 2019
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	12 984 \$
Charge d'intérêts sur les obligations locatives	1 909 \$
Paievements de loyers variables non pris en compte dans l'évaluation des obligations locatives	106 909 \$
Charge liée aux contrats de location à court terme	3 595 \$
Charge liée aux contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur, compte non tenu des contrats de location à court terme dont le bien sous-jacent est de faible valeur	1 071 \$

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, la société a comptabilisé 215,7 millions de dollars ayant trait aux contrats de location dans les tableaux des flux de trésorerie consolidés.

Contrats de location simple en vertu de l'IAS 17 (avant le 1^{er} janvier 2019)

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, des paiements de 14,1 millions de dollars en vertu de contrats de location simple ont été comptabilisés aux postes Production, Exploration et expansion de l'entreprise et Charges administratives dans les états du résultat consolidés.

14. DETTE À LONG TERME

	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Facilité de crédit ^{i, ii}	(4 238) \$	(5 708) \$
Billets de 2018 ^{i, iii}	347 974	347 803
Billets de 2017 ^{i, iii}	298 238	298 022
Billets de 2016 ^{i, iii}	348 527	348 265
Billet de 2015 ^{i, iii}	49 625	49 560
Billets de 2012 ^{i, iii}	199 404	199 233
Billets de 2010 ^{i, iii}	484 578	484 133
Total de la dette	1 724 108 \$	1 721 308 \$
Moins : partie courante	360 000	–
Total de la dette à long terme	1 364 108 \$	1 721 308 \$

Notes :

i) Comprennent les frais de financement différés non amortis.

ii) Aux 31 décembre 2019 et 2018, il n'y avait aucun encours à l'égard de la facilité de crédit (telle que définie ci-après). Les soldes aux 31 décembre 2019 et 2018 concernent les frais de financement différés amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire jusqu'à la date d'échéance, le 22 juin 2023. Le montant disponible en vertu de la facilité de crédit est réduit du montant des lettres de crédit en cours de néant au 31 décembre 2019.

iii) Les modalités des billets de 2018, des billets de 2017, des billets de 2016, du billet de 2015, des billets de 2012 et des billets de 2010 sont présentées ci-après.

Remboursements prévus du capital de la dette

	2020	2021	2022	2023	2024	2025 et par la suite	Total
Billets de 2018	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	350 000 \$	350 000 \$
Billets de 2017	–	–	–	–	–	300 000	300 000
Billets de 2016	–	–	–	100 000	–	250 000	350 000
Billet de 2015	–	–	–	–	–	50 000	50 000
Billets de 2012	–	–	100 000	–	100 000	–	200 000
Billets de 2010	360 000	–	125 000	–	–	–	485 000
Total	360 000 \$	– \$	225 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	950 000 \$	1 735 000 \$

MINES AGNICO EAGLE LIMITÉE

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

(en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les montants par action, sauf indication contraire)
31 décembre 2019

14. DETTE À LONG TERME (suite)

Facilité de crédit

Le 14 décembre 2018, la société a modifié les modalités de sa facilité de crédit bancaire renouvelable non garantie de 1,2 milliard de dollars (la «facilité de crédit»), entre autres, en reportant la date d'échéance du 22 juin 2022 au 22 juin 2023 et en modifiant les modalités tarifaires.

Aux 31 décembre 2019 et 2018, il n'y avait aucun encours à l'égard de la facilité de crédit. Le montant disponible en vertu de la facilité de crédit est réduit en fonction des lettres de crédit en cours. Au 31 décembre 2019, un montant de 1,2 milliard de dollars était disponible pour des prélèvements futurs en vertu de la facilité de crédit (1,2 milliard de dollars au 31 décembre 2018). Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, les prélèvements sur la facilité de crédit se sont élevés à 220,0 millions de dollars, et les remboursements, à 220,0 millions de dollars. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, les prélèvements sur la facilité de crédit se sont élevés à 300,0 millions de dollars, et les remboursements, à 300,0 millions de dollars.

Le montant disponible en vertu de la facilité de crédit se compose d'avances au taux préférentiel et d'avances au taux de base de diverses devises, majorées d'une marge variant de 0,20 % à 1,75 %, d'avances au LIBOR, d'acceptations bancaires et de lettres de crédit financières, assorties d'un taux applicable majoré d'une marge variant de 1,20 % à 2,75 %, et de lettres de crédit de soutien, assorties d'un taux majoré d'une marge variant de 0,80 % à 1,83 %. En vertu de la facilité de crédit, des commissions d'attente de 0,24 % à 0,55 % sur le montant non prélevé de la facilité de crédit sont versées aux prêteurs. Dans chaque cas, la marge applicable ou les commissions d'attente varient en fonction de la note de crédit de la société et du ratio de la dette nette totale sur le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements («BAIIA») de la société.

Billets de 2018

Le 27 février 2018, la société a convenu d'un placement privé d'un montant de 350,0 millions de dollars de billets garantis de premier rang non assortis d'une sûreté (les «billets de 2018»), qui ont été émis le 5 avril 2018. Au moment de l'émission, ces billets étaient assortis d'une échéance moyenne pondérée de 13,9 ans et d'un taux d'intérêt moyen pondéré de 4,57 %.

Le tableau qui suit présente les détails des différentes séries de billets de 2018 :

	Capital	Taux d'intérêt	Date d'échéance
Série A	45 000 \$	4,38 %	2028-05-04
Série B	55 000	4,48 %	2030-05-04
Série C	250 000	4,63 %	2033-05-04
Total	350 000 \$		

Billets de 2017

Le 29 juin 2017, la société a conclu un placement privé d'un montant de 300,0 millions de dollars de billets garantis de premier rang non assortis d'une sûreté (les «billets de 2017»).

Le tableau qui suit présente les détails des différentes séries de billets de 2017 :

	Capital	Taux d'intérêt	Date d'échéance
Série A	40 000 \$	4,42 %	2025-06-29
Série B	100 000	4,64 %	2027-06-29
Série C	150 000	4,74 %	2029-06-29
Série D	10 000	4,89 %	2032-06-29
Total	300 000 \$		

Billets de 2016

Le 30 juin 2016, la société a conclu un placement privé d'un montant de 350,0 millions de dollars de billets garantis de premier rang non assortis d'une sûreté (les «billets de 2016»).

Le tableau qui suit présente les détails des différentes séries de billets de 2016 :

	Capital	Taux d'intérêt	Date d'échéance
Série A	100 000 \$	4,54 %	2023-06-30
Série B	200 000	4,84 %	2026-06-30
Série C	50 000	4,94 %	2028-06-30
Total	350 000 \$		

MINES AGNICO EAGLE LIMITÉE**NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)***(en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les montants par action, sauf indication contraire)*

31 décembre 2019

14. DETTE À LONG TERME (suite)**Billet de 2015**

Le 30 septembre 2015, la société a conclu un placement privé visant un billet garanti de premier rang non assorti d'une sûreté (le «billet de 2015») d'un montant de 50,0 millions de dollars, échéant le 30 septembre 2025 et assorti d'un taux d'intérêt de 4,15 %.

Billets de 2012

Le 24 juillet 2012, la société a conclu un placement privé d'un montant de 200,0 millions de dollars de billets garantis de premier rang non assortis d'une sûreté (les «billets de 2012»).

Le tableau qui suit présente les détails des différentes séries de billets de 2012 :

	Capital	Taux d'intérêt	Date d'échéance
Série A	100 000 \$	4,87 %	2022-07-23
Série B	100 000	5,02 %	2024-07-23
Total	200 000 \$		

Billets de 2010

Le 7 avril 2010, la société a conclu un placement privé d'un montant de 600,0 millions de dollars de billets garantis de premier rang non assortis d'une sûreté (les «billets de 2010» et, collectivement avec les billets de 2018, les billets de 2017, les billets de 2016, le billet de 2015 et les billets de 2012, les «billets»).

Le tableau qui suit présente les détails des différentes séries de billets de 2010 encore en cours :

	Capital	Taux d'intérêt	Date d'échéance
Série B	360 000 \$	6,67 %	2020-04-07
Série C	125 000	6,77 %	2022-04-07
Total	485 000 \$		

Clauses restrictives

Le paiement et le rendement des obligations d'Agnico Eagle aux termes de la facilité de crédit et des billets sont garantis par chacune de ses filiales importantes et certaines de ses autres filiales (les «garants»).

La facilité de crédit comprend des clauses qui, entre autres choses, limitent la capacité de la société de contracter des dettes additionnelles, de verser des distributions dans certaines circonstances et de vendre des actifs importants.

Les conventions d'achat de billets en vertu desquelles les billets ont été émis sont assorties de clauses qui, entre autres choses, limitent la capacité de la société de fusionner ou de céder ses actifs, de vendre des actifs importants et de s'engager dans des activités autres que des activités minières. En outre, ces clauses restreignent la capacité des garants de contracter des dettes.

La facilité de crédit et les conventions d'achat de billets obligent également la société à maintenir un ratio de la dette nette totale sur le BAIIA inférieur à une valeur maximale précise, et les conventions d'achat de billets (autres que les billets de 2018) obligent la société à maintenir une valeur corporelle nette minimale.

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018 et à ces dates, la société respectait toutes les clauses restrictives prévues dans la facilité de crédit et les conventions d'achat de billets.

Charges financières

Le total des charges financières se compose de ce qui suit :

	Exercices clos les 31 décembre	
	2019	2018
Intérêts sur les billets	91 147 \$	87 100 \$
Commission d'attente sur les facilités de crédit	5 862	5 811
Amortissement des frais liés aux facilités de crédit, des frais de financement et des frais d'émission de billets	2 800	2 671
Intérêts sur la facilité de crédit	1 270	310
Charge de désactualisation sur les provisions pour restauration des lieux	5 715	7 107
Intérêt sur les obligations locatives, autres intérêts et pénalités	2 336	1 521
Intérêts incorporés dans le coût des immobilisations en cours	(4 048)	(7 953)
Total des charges financières	105 082 \$	96 567 \$

Au 31 décembre 2019, les coûts d'emprunt totaux ont été incorporés dans le coût des immobilisations en cours à un taux d'incorporation dans le coût de l'actif de 1,31 % (1,33 % au 31 décembre 2018).

MINES AGNICO EAGLE LIMITÉE**NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)**

(en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les montants par action, sauf indication contraire)
31 décembre 2019

15. AUTRES PASSIFS

Les autres passifs se composent de ce qui suit :

	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Obligations au titre des prestations de retraite	40 490 \$	32 881 \$
Autres	20 512	9 738
Total des autres passifs	61 002 \$	42 619 \$

Obligations au titre des prestations de retraite

La société offre un régime des cadres à certains de ses cadres supérieurs actuels et anciens et un régime de retraite aux employés admissibles, tous deux des régimes à prestations définies en vertu de l'IAS 19, *Avantages du personnel*. La situation de capitalisation de ces régimes est fondée sur des évaluations actuarielles en date du 31 décembre 2019. Les régimes sont assujettis à des cadres réglementaires similaires et sont généralement confrontés à des risques semblables.

La formule de rente du régime des cadres est fondée sur le salaire moyen en fin de carrière, en sus du montant à verser aux termes du régime agréé. Les actifs du régime des cadres se composent de dépôts en caisse auprès d'organismes de réglementation, remboursables lorsque le paiement des prestations est effectué ou au moment de la liquidation finale du régime.

La société offre un régime de retraite à certains employés admissibles, qui recevront un montant forfaitaire à leur départ à la retraite. Le montant est calculé en fonction de l'âge et du nombre d'années de service au moment du départ à la retraite. Un employé admissible au régime est en droit de toucher une prestation s'il compte au moins 10 années de service à titre d'employé permanent et s'il a atteint l'âge minimum de 57 ans au moment du départ à la retraite. Le régime de retraite n'est pas capitalisé.

La situation de capitalisation de l'obligation au titre des prestations définies se rapportant au régime des cadres et au régime de retraite de la société pour les exercices 2019 et 2018 est présentée comme suit :

	Exercices clos les 31 décembre	
	2019	2018
Rapprochement des actifs du régime :		
Actifs du régime au début de l'exercice	2 363 \$	2 457 \$
Cotisations de l'employeur	862	1 037
Paiement de prestations	(643)	(819)
Charges administratives	(109)	(109)
Intérêts sur les actifs	93	79
Rendement net des actifs, compte non tenu des intérêts	(93)	(79)
Incidence des variations des taux de change	121	(203)
Actifs du régime à la fin de l'exercice	2 594 \$	2 363 \$
Rapprochement de l'obligation au titre des prestations définies :		
Obligation au titre des prestations définies au début de l'exercice	23 032 \$	24 243 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1 020	975
Paiement de prestations	(672)	(819)
Coût financier	889	758
Écarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses économiques	1 989	(1 188)
Pertes actuarielles découlant de changements dans les hypothèses démographiques	2 033	1 277
Profits actuariels découlant des résultats techniques du régime	(251)	(226)
Incidence des variations des taux de change	1 296	(1 988)
Obligation au titre des prestations définies à la fin de l'exercice	29 336	23 032
Passif net au titre des prestations définies à la fin de l'exercice	26 742 \$	20 669 \$

MINES AGNICO EAGLE LIMITÉE
NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

(en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les montants par action, sauf indication contraire)
31 décembre 2019

15. AUTRES PASSIFS (suite)

Les éléments de la charge de retraite d'Agnico Eagle comptabilisée dans les états du résultat consolidés à l'égard du régime des cadres et du régime de retraite s'établissent comme suit :

	Exercices clos les 31 décembre	
	2019	2018
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1 020 \$	975 \$
Charges administratives	109	109
Coût financier lié à l'obligation au titre des prestations définies	889	758
Intérêts sur les actifs	(93)	(79)
Charge de retraite	1 925 \$	1 763 \$

La réévaluation du passif net au titre des prestations définies comptabilisée dans les autres éléments du résultat global au titre du régime des cadres et du régime de retraite de la société se présente comme suit :

	Exercices clos les 31 décembre	
	2019	2018
Écarts actuariels liés à l'obligation au titre des prestations définies	3 771 \$	(137) \$
Rendement net des actifs, compte non tenu des intérêts	93	79
Réévaluation totale du passif net au titre des prestations définies	3 864 \$	(58) \$

En 2020, la société s'attend à ce que ses cotisations et prestations au titre du régime des cadres et du régime de retraite s'élèvent à respectivement 1,5 million de dollars et 1,4 million de dollars. La durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies de la société était de 12,4 ans au 31 décembre 2019 (5,8 ans au 31 décembre 2018).

Le tableau suivant présente les principales hypothèses utilisées pour évaluer l'obligation au titre des prestations définies du régime des cadres de la société :

	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Hypothèses :		
Taux d'actualisation au début de l'exercice	3,8 %	3,3 %
Taux d'actualisation à la fin de l'exercice	3,0 %	3,8 %

Le tableau suivant présente les principales hypothèses utilisées pour évaluer l'obligation au titre des prestations définies du régime de retraite de la société :

	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Hypothèses :		
Taux d'actualisation au début de l'exercice	3,5 %	3,0 %
Taux d'actualisation à la fin de l'exercice	2,8 %	3,5 %
Période prévue pour la fermeture des mines	2026 – 2032	2019 – 2032
Cessations d'emploi par année	0,50 % – 3,25 %	0,53 % – 2,58 %

Aux 31 décembre 2019 et 2018, les autres principales hypothèses actuarielles utilisées pour évaluer l'obligation au titre des prestations définies du régime de retraite de la société comprenaient des hypothèses concernant l'âge de départ à la retraite des participants.

Le tableau suivant présente l'incidence des variations des principales hypothèses actuarielles sur l'obligation au titre des prestations définies du régime des cadres et du régime de retraite de la société :

	Au 31 décembre 2019
Variation des hypothèses :	
Hausse de 0,5 % du taux d'actualisation	(1 352) \$
Baisse de 0,5 % du taux d'actualisation	1 470 \$

Le résumé de l'incidence des variations des principales hypothèses actuarielles a été préparé avec les mêmes méthodes et hypothèses actuarielles que celles utilisées pour le calcul de l'obligation au titre des prestations définies du régime des cadres et du régime de retraite de la société à la fin de l'exercice, à l'exception de la variation de l'hypothèse actuarielle unique évaluée. La modification de plusieurs hypothèses en même temps pourrait mener à des résultats différents.

MINES AGNICO EAGLE LIMITÉE

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

(en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les montants par action, sauf indication contraire)
31 décembre 2019

15. AUTRES PASSIFS (suite)

Autres régimes

En plus de ses régimes à prestations définies, la société offre un régime de base et un régime complémentaire. En vertu du régime de base, Agnico Eagle verse des cotisations égales à 5,0 % de la rémunération de base de certains employés à un régime à cotisations définies. En 2019, des cotisations de 13,3 millions de dollars ont été versées au régime de base (12,6 millions de dollars en 2018), dont un montant de 0,2 million de dollars aux principaux dirigeants (0,2 million de dollars en 2018). La société offre également un régime complémentaire à l'intention des cadres désignés à partir de l'échelon de vice-président. En vertu du régime complémentaire, un montant additionnel correspondant à 10,0 % des revenus des cadres désignés pour l'exercice (y compris le salaire et les primes à court terme) est versé à titre de cotisations nominales par la société. En 2019, la société a versé des cotisations nominales de 1,5 million de dollars (1,6 million de dollars en 2018) au régime complémentaire, dont un montant de 1,0 million de dollars (1,0 million de dollars en 2018) à l'égard des principaux dirigeants. L'obligation au titre du régime complémentaire s'établissait à 11,5 millions de dollars au 31 décembre 2019 (8,8 millions de dollars au 31 décembre 2018). À la date de départ à la retraite du participant, le solde de son compte théorique est converti en prestations de retraite, payables en cinq versements annuels.

16. CAPITAUX PROPRES

Actions ordinaires

Le capital autorisé de la société comprend un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale. Au 31 décembre 2019, le nombre d'actions ordinaires émises par Agnico Eagle totalisait 240 167 790 (235 025 507 au 31 décembre 2018), dont 548 755 actions ordinaires sont détenues en fiducie (566 910 au 31 décembre 2018), tel qu'il est décrit ci-dessous.

Les actions ordinaires détenues en fiducie se rapportent au régime d'unités d'actions temporairement incessibles, au régime d'unités d'actions liées au rendement et au régime incitatif à long terme («RILT») de la société pour certains employés de la société en nom collectif et de CCM. Les fiducies ont été évaluées selon l'IFRS 10, *États financiers consolidés*, et sont consolidées dans les comptes de la société. Les actions détenues en fiducie ont été portées en réduction des actions émises par la société dans ses états financiers consolidés. Les actions ordinaires achetées et détenues en fiducie sont exclues du calcul du résultat net de base par action jusqu'à ce que les droits soient acquis. Toutes les actions ordinaires dont les droits ne sont pas acquis et qui sont détenues en fiducie sont prises en compte dans le calcul du résultat net dilué par action, à moins qu'elles n'aient un effet antidilutif.

Le tableau suivant présente le nombre maximum d'actions ordinaires qui seraient en circulation si tous les instruments dilutifs en circulation au 31 décembre 2019 étaient exercés :

Actions ordinaires en circulation au 31 décembre 2019	239 619 035
Options sur actions des employés	4 122 300
Actions ordinaires détenues en fiducie relativement au régime d'unités d'actions temporairement incessibles (note 17 C)), au régime d'unités d'actions liées au rendement (note 17 D)) et au RILT	548 755
Total	244 290 090

Résultat net par action

Le tableau suivant indique le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires utilisé dans le calcul du résultat net de base et dilué par action :

	Exercices clos les 31 décembre	
	2019	2018
Résultat net de l'exercice	473 166 \$	(326 701) \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – de base (en milliers)	236 934	233 251
Ajouter : effet dilutif des actions ordinaires relativement au régime d'unités d'actions temporairement incessibles, au régime d'unités d'actions liées au rendement et au RILT	805	–
Ajouter : effet dilutif des options sur actions à l'intention des employés	491	–
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué (en milliers)	238 230	233 251
Résultat net par action – de base	2,00 \$	(1,40) \$
Résultat net par action – dilué	1,99 \$	(1,40) \$

Le résultat net dilué par action a été calculé selon la méthode du rachat d'actions. Conformément à celle-ci, les options sur actions à l'intention des employés en cours dont le prix d'exercice est supérieur au cours du marché moyen des actions ordinaires en circulation pour la période ne sont pas incluses dans le calcul du résultat net dilué par action étant donné qu'elles auraient un effet antidilutif.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, 3 750 options sur actions à l'intention des employés ont été exclues du calcul du résultat net dilué par action en raison de leur effet antidilutif. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, toutes les actions additionnelles émises dans le cadre du régime d'options sur actions à l'intention des employés ou relativement au régime d'unités d'actions temporairement incessibles, au régime d'unités d'actions liées au rendement et au RILT auraient eu un effet antidilutif en raison de la perte nette comptabilisée pour l'exercice. Par conséquent, en 2018, la perte nette diluée par action a été calculée de la même façon que la perte nette de base par action.

MINES AGNICO EAGLE LIMITÉE

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

(en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les montants par action, sauf indication contraire)

31 décembre 2019

17. RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

A) Régime d'options sur actions à l'intention des employés («ROAE»)

Le ROAE de la société prévoit l'attribution d'options sur actions aux administrateurs, aux dirigeants, aux employés et aux fournisseurs de services en vue de l'achat d'actions ordinaires. En vertu du ROAE, les options sur actions sont attribuées à la juste valeur marchande des actions sous-jacentes le jour qui précède la date d'attribution. Le nombre d'actions ordinaires qui peuvent être réservées aux fins d'émission pour toute personne en vertu des options sur actions (dans le cadre du ROAE ou autrement), des bons de souscription, des programmes d'incitation à l'achat d'actions ou d'autres arrangements ne peut excéder 5,0 % des actions ordinaires de la société émises et en circulation à la date d'attribution.

Le 24 avril 2001, le comité de rémunération du conseil d'administration a adopté une politique selon laquelle les options sur actions attribuées après cette date auraient une durée maximale de cinq ans. En 2018, les actionnaires ont approuvé une résolution visant à porter à 35 700 000 le nombre d'actions ordinaires réservées à des fins d'émission en vertu du ROAE.

Des 2 118 850 options sur actions attribuées en vertu du ROAE en 2019, les droits relatifs à 527 975 options sur actions ont été acquis dans les 30 jours suivant la date d'attribution. Les options sur actions restantes arrivent toutes à échéance en 2024, et les droits relatifs à ces dernières s'acquièrent en tranches égales, à chaque anniversaire de la date d'attribution, sur une période de trois ans. Des 1 990 850 options sur actions attribuées en vertu du ROAE en 2018, les droits relatifs à 496 973 options sur actions ont été acquis dans les 30 jours suivant la date d'attribution. Les options sur actions restantes arrivent toutes à échéance en 2023, et les droits relatifs à ces dernières s'acquièrent en tranches égales, à chaque anniversaire de la date d'attribution, sur une période de trois ans. À l'exercice des options sur actions en vertu du ROAE, la société émet des actions ordinaires à même le capital autorisé pour régler l'obligation.

Le tableau suivant résume l'activité relative aux options sur actions en cours d'Agnico Eagle :

	Exercice clos le 31 décembre 2019		Exercice clos le 31 décembre 2018	
	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré
En cours au début de l'exercice	6 361 265	47,65 \$ CA	5 857 504	41,18 \$ CA
Options attribuées	2 118 850	55,10	1 990 850	58,04
Options exercées	(4 214 332)	44,05	(1 220 921)	32,46
Options auxquelles il a été renoncé	(143 093)	56,47	(59 168)	53,91
Options expirées	(390)	28,03	(207 000)	52,13
En cours à la fin de l'exercice	4 122 300	54,86 \$ CA	6 361 265	47,65 \$ CA
Options exerçables à la fin de l'exercice	1 195 730	51,39 \$ CA	3 429 813	42,28 \$ CA

Le cours moyen des actions ordinaires d'Agnico Eagle pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'est établi à 66,49 \$ CA (52,81 \$ CA en 2018).

En 2019, la juste valeur moyenne pondérée des options sur actions à la date d'attribution a été de 10,44 \$ CA (12,66 \$ CA en 2018).

Le tableau suivant résume les données relatives aux options sur actions en cours et exerçables d'Agnico Eagle au 31 décembre 2019 :

	Options sur actions en cours			Options sur actions exerçables		
	Nombre d'options en cours	Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options exerçables	Durée contractuelle d'exercice moyen pondéré	Prix d'exercice moyen pondéré
Fourchette des prix d'exercice						
28,92 \$ CA – 36,37 \$ CA	311 550	0,99 an	36,20 \$ CA	311 550	0,99 an	36,20 \$ CA
55,10 \$ CA – 66,57 \$ CA	3 810 750	3,24 ans	56,38	884 180	2,78 ans	56,74
28,92 \$ CA – 66,57 \$ CA	4 122 300	3,07 ans	54,86 \$ CA	1 195 730	2,32 ans	51,39 \$ CA

La société a réservé aux fins d'émission 4 122 300 actions ordinaires dans l'éventualité de l'exercice de ces options sur actions.

Le nombre d'actions ordinaires disponibles pour l'attribution d'options sur actions en vertu du ROAE au 31 décembre 2019 s'élevait à 5 071 614.

MINES AGNICO EAGLE LIMITÉE

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

(en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les montants par action, sauf indication contraire)
31 décembre 2019

17. RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS (suite)

Agnico Eagle a évalué la juste valeur des options sur actions selon le modèle de Black et Scholes d'après les hypothèses moyennes pondérées suivantes :

	Exercices clos les 31 décembre	
	2019	2018
Taux d'intérêt sans risque	2,23 %	2,10 %
Durée prévue des options sur actions (en années)	2,4	2,4
Volatilité prévue du cours des actions d'Agnico Eagle	30,0 %	35,0 %
Rendement prévu de l'action	1,2 %	1,0 %

La société utilise les données historiques de volatilité pour faire l'estimation de la volatilité prévue du cours des actions d'Agnico Eagle. La durée prévue des options sur actions attribuées est calculée en fonction de données historiques sur le comportement des employés quant à l'exercice des options et sur les cessations d'emploi qui surviennent après l'acquisition des droits.

La charge de rémunération liée au ROAE s'est établie à 16,8 millions de dollars en 2019 (19,8 millions de dollars en 2018). Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, une tranche de 0,7 million de dollars (0,5 million de dollars en 2018) de la charge de rémunération totale au titre du ROAE a été incorporée dans le coût des immobilisations corporelles et de mise en valeur des mines dans les états de la situation financière consolidés.

Après la fin de l'exercice clos le 31 décembre 2019, 1 561 150 options sur actions ont été attribuées en vertu du ROAE. De ce nombre, les droits relatifs à 390 289 options sur actions ont été acquis dans les 30 jours suivant la date d'attribution. Les options sur actions restantes arrivent toutes à échéance en 2025, et les droits relatifs à ces dernières s'acquièrent en tranches égales, à chaque anniversaire de la date d'attribution, sur une période de trois ans.

B) Programme d'incitation à l'achat d'actions

Le 26 juin 1997, les actionnaires de la société ont approuvé un programme d'incitation à l'achat d'actions (le «programme d'achat») afin d'encourager les participants à acheter des actions ordinaires d'Agnico Eagle à la valeur de marché. En 2009, le programme d'achat a été modifié afin que les administrateurs indépendants ne soient plus considérés comme des participants admissibles.

Aux termes du programme d'achat, les participants peuvent verser jusqu'à 10,0 % de leur salaire annuel de base, et la société verse un montant équivalant à 50,0 % de la cotisation de chaque participant. Toutes les actions ordinaires souscrites aux termes du programme d'achat sont émises par la société. La charge de rémunération totale constatée en 2019 relativement au programme d'achat s'est établie à 7,7 millions de dollars (6,9 millions de dollars en 2018).

En 2019, 435 420 actions ordinaires ont été souscrites aux termes du programme d'achat (515 432 en 2018) pour un montant de 23,2 millions de dollars (20,6 millions de dollars en 2018). En mai 2019, les actionnaires de la société ont approuvé une augmentation du nombre maximum d'actions ordinaires réservées en vue de leur émission dans le cadre du programme d'achat, pour le porter de 7 100 000 actions à 8 100 000 actions. Au 31 décembre 2019, Agnico Eagle avait réservé 1 221 455 actions ordinaires (656 875 au 31 décembre 2018) en vue de leur émission dans le cadre du programme d'achat.

C) Régime d'unités d'actions temporairement incessibles

En 2009, la société a mis en œuvre un régime d'unités d'actions temporairement incessibles à l'intention de certains employés. Le 1^{er} janvier 2012, le régime a été modifié pour inclure les administrateurs et les cadres supérieurs de la société à titre de participants admissibles.

Un solde de rémunération différée est comptabilisé à la valeur totale à la date de chaque attribution au titre du régime d'unités d'actions temporairement incessibles. Le solde de rémunération différée est porté en réduction des capitaux propres et est amorti comme une charge de rémunération au cours de la période d'acquisition des droits allant jusqu'à trois ans.

En 2019, 409 100 unités d'actions temporaires incessibles (379 324 en 2018) ont été attribuées et leur juste valeur à la date d'attribution était de 40,41 \$ (47,91 \$ en 2018). En 2019, la société a capitalisé le régime d'unités d'actions temporairement incessibles en transférant 16,5 millions de dollars (17,6 millions de dollars en 2018) à une fiducie d'avantages sociaux des employés qui a ensuite acheté des actions ordinaires de la société sur le marché libre. La juste valeur à la date d'attribution des unités d'actions temporairement incessibles se rapproche généralement du coût d'achat des actions sur le marché libre. Une fois les droits acquis, les actions ordinaires détenues en fiducie sont distribuées pour régler l'obligation, et un paiement au comptant est effectué au titre du montant accumulé qui aurait été versé à titre de dividendes si les actions ordinaires avaient été en circulation.

La charge de rémunération au titre du régime d'unités d'actions temporairement incessibles a été de 17,9 millions de dollars en 2019 (15,2 millions de dollars en 2018). La charge de rémunération au titre du régime d'unités d'actions temporairement incessibles est comptabilisée à titre de composante des charges administratives dans les états du résultat consolidés.

Après la fin de l'exercice clos le 31 décembre 2019, 303 037 unités d'actions temporairement incessibles ont été attribuées en vertu du régime en question.

MINES AGNICO EAGLE LIMITÉE

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

(en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les montants par action, sauf indication contraire)

31 décembre 2019

17. RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS (suite)

D) Régime d'unités d'actions liées au rendement («UAR»)

À compter de 2016, la société a adopté un régime d'UAR à l'intention des cadres supérieurs. Les UAR sont assujetties à des conditions d'acquisition des droits sur une période de trois ans qui sont fondées sur des mesures de rendement spécifiques établies par la société. La juste valeur de la tranche des UAR liée aux conditions du marché est déterminée à partir de modèles d'évaluation à la date d'attribution, et la juste valeur de la tranche non liée aux conditions du marché est établie au moyen du cours des actions à la date d'attribution. La charge de rémunération est calculée selon la meilleure estimation actuelle du résultat de la mesure de rendement spécifique établie par la société et est comptabilisée sur la période d'acquisition des droits en fonction du nombre d'unités dont les droits devraient être acquis.

En 2019, 196 500 UAR (180 000 en 2018) ont été attribuées et leur juste valeur à la date d'attribution était de 47,43 \$ (58,47 \$ en 2018). La société a capitalisé le régime d'UAR en transférant 8,0 millions de dollars (8,4 millions de dollars en 2018) à une fiducie d'avantages sociaux des employés qui a ensuite acheté des actions ordinaires de la société sur le marché libre. Une fois les droits acquis, les actions ordinaires détenues en fiducie sont distribuées pour régler l'obligation, et un paiement au comptant est effectué au titre du montant accumulé qui aurait été versé à titre de dividendes si les actions ordinaires avaient été en circulation. En 2020, la société a acheté 117 648 actions additionnelles pour financer les UAR attribuées en 2017. La société a financé l'achat en transférant 9,1 millions de dollars à une fiducie d'avantages sociaux des employés qui a ensuite acheté des actions ordinaires de la société sur le marché libre. L'achat a été comptabilisé comme une opération de trésorerie directement en capitaux propres.

La charge de rémunération au titre du régime d'UAR a été de 12,0 millions de dollars en 2019 (9,3 millions de dollars en 2018). La charge de rémunération au titre du régime d'unités d'actions liées au rendement est comptabilisée à titre de composante des charges administratives dans les états du résultat consolidés.

Après la fin de l'exercice clos le 31 décembre 2019, 167 500 UAR ont été attribuées en vertu du régime d'UAR.

18. AUTRES RÉSERVES

Le tableau suivant présente les variations des autres réserves au cours des exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018 :

	Réserve liée aux titres de capitaux propres	Réserve liée aux couvertures de flux de trésorerie	Réserve liée aux coûts de couverture	Total
Solde au 1^{er} janvier 2018	(19 800) \$	10 763 \$	3 092 \$	(5 945) \$
Variation nette de la juste valeur	(39 585)	(6 984)	(3 092)	(49 661)
Transfert de la perte sur cession de titres de capitaux propres à la JVAERG au déficit	1 290	–	–	1 290
Profits de couverture transférés aux immobilisations corporelles et de mise en valeur des mines	–	(3 779)	–	(3 779)
Solde au 31 décembre 2018	(58 095) \$	– \$	– \$	(58 095) \$
Variation nette de la juste valeur	12 238	–	–	12 238
Transfert du profit sur cession de titres de capitaux propres à la JVAERG au déficit	(2 065)	–	–	(2 065)
Solde au 31 décembre 2019	(47 922) \$	– \$	– \$	(47 922) \$

19. PRODUITS TIRÉS DES ACTIVITÉS MINIÈRES ET CRÉANCES CLIENTS

Agnico Eagle est une société d'exploitation minière aurifère qui compte des exploitations au Canada, au Mexique et en Finlande. La société tire une partie importante de ses produits de la production et de la vente d'or sous forme de barres d'argent aurifère et de concentré. Les autres produits et flux de trésorerie proviennent de la production et de la vente de sous-produits des métaux. Les produits tirés des sous-produits des métaux proviennent principalement de la production de la mine LaRonde au Canada (argent, zinc et cuivre) et de la mine Pinos Altos au Mexique (argent).

Les flux de trésorerie et la rentabilité des activités de la société sont tributaires du prix de l'or et, dans une moindre mesure, de l'argent, du zinc et du cuivre. Le prix de ces métaux peut fluctuer considérablement et subir l'incidence de nombreux facteurs hors du contrôle de la société.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, cinq clients ont représenté plus de 10,0 % chacun du total des produits tirés des activités minières, pour un total combiné d'environ 84,8 % des produits tirés des activités minières dans les unités d'exploitation nord et sud. Comme l'or peut être vendu par l'entremise de nombreux négociants en or à l'échelle mondiale, la société ne dépend pas économiquement d'un nombre limité de clients pour la vente de ses produits.

MINES AGNICO EAGLE LIMITÉE**NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)**

(en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les montants par action, sauf indication contraire)
31 décembre 2019

19. PRODUITS TIRÉS DES ACTIVITÉS MINIÈRES ET CRÉANCES CLIENTS (suite)

Le tableau suivant présente les ventes effectuées auprès de clients particuliers qui étaient supérieures à 10 % des produits tirés des activités minières :

	Exercices clos les 31 décembre	
	2019	2018
Client 1	600 171 \$	453 561 \$
Client 2	504 763	419 907
Client 3	344 534	390 745
Client 4	335 755	358 087
Client 5	329 804	–
Total des ventes effectuées auprès de clients qui représentaient plus de 10 % des produits tirés des activités minières	2 115 027 \$	1 622 300 \$
Pourcentage du total des produits tirés des activités minières	84,8 %	74,0 %

Les créances clients sont comptabilisées lorsque le transfert du contrôle des métaux vendus a été réalisé, et reflètent les montants dus à la société à l'égard de la vente de concentré à des tiers avant qu'ils se soient entièrement acquittés de leurs obligations de paiement. Au 31 décembre 2019, les créances clients de la société relatives aux ventes de concentré à prix provisoire s'élevaient à 8,3 millions de dollars (10,1 millions de dollars au 31 décembre 2018).

La société a comptabilisé les montants ci-dessous ayant trait aux produits dans les états du résultat consolidés :

	Exercices clos les 31 décembre	
	2019	2018
Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients	2 496 878 \$	2 192 044 \$
Ajustements à l'établissement des prix provisoires sur les ventes de concentrés	(1 986)	(823)
Total des produits tirés des activités minières	2 494 892 \$	2 191 221 \$

Le tableau suivant présente la ventilation des produits des activités ordinaires par métal :

	Exercices clos les 31 décembre	
	2019	2018
Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients :		
Or	2 392 739 \$	2 080 270 \$
Argent	73 297	75 676
Zinc	18 128	15 293
Cuivre	12 714	20 805
Total des produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients	2 496 878 \$	2 192 044 \$

En 2019, les métaux précieux (or et argent) ont représenté 98,9 % (98,4 % en 2018) des produits tirés des activités minières d'Agnico Eagle. Les autres produits tirés des activités minières consistaient en des produits nets tirés des sous-produits des métaux non précieux.

20. GESTION DU CAPITAL ET DES RISQUES FINANCIERS

De par ses activités, la société est exposée à divers risques financiers : le risque de marché (y compris le risque de taux d'intérêt, le risque lié au prix des produits de base et le risque de change), le risque de crédit et le risque de liquidité. La politique de gestion globale des risques de la société consiste à appuyer l'atteinte de ses cibles financières, tout en réduisant au minimum les incidences défavorables éventuelles sur son rendement.

La gestion des risques est assurée par une fonction centralisée de trésorerie en vertu de politiques approuvées par le conseil d'administration. Les activités financières de la société sont régies par des politiques et procédures et les risques financiers sont relevés, évalués et gérés conformément à ses politiques et à sa tolérance au risque.

MINES AGNICO EAGLE LIMITÉE

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

(en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les montants par action, sauf indication contraire)
31 décembre 2019

20. GESTION DU CAPITAL ET DES RISQUES FINANCIERS (suite)

A) Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque que les variations des facteurs du marché, comme les taux d'intérêt, le prix des produits de base et les taux de change, aient une incidence défavorable sur la valeur des instruments financiers d'Agnico Eagle. La société peut choisir d'accepter le risque de marché ou de l'atténuer à l'aide d'instruments dérivés et d'autres stratégies de couverture économique.

i. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché. La société est exposée au risque de variation des taux d'intérêt du marché en raison surtout de ses obligations au titre de la dette à long terme, dont les taux d'intérêt sont variables.

Compte tenu des instruments financiers en place au 31 décembre 2019, une augmentation ou une diminution de 1,0 % des taux d'intérêt n'aurait eu aucune incidence sur le résultat avant impôts sur le résultat et sur l'exploitation minière ou sur les capitaux propres.

ii. Risque lié au prix des produits de base

a. Prix des métaux

Les produits tirés des activités minières et le résultat net sont sensibles aux prix des métaux. Les fluctuations du cours de l'or peuvent être attribuées à divers facteurs comme la demande, les niveaux mondiaux de production minière, les achats et les ventes par les banques centrales et l'opinion des investisseurs. Les fluctuations des prix des sous-produits des métaux (argent, zinc et cuivre) peuvent être attribuées à des facteurs comme la demande et les niveaux mondiaux de production minière.

Afin de réduire l'incidence des fluctuations des prix des sous-produits des métaux, la société conclut à l'occasion des contrats sur instruments financiers dérivés en vertu de ses politiques et procédures de gestion des risques, que le conseil a approuvées. La politique de longue date de la société consiste à ne pas vendre d'or à terme. Elle lui permet toutefois de recourir à d'autres stratégies de couverture économique s'il y a lieu afin d'atténuer le risque lié à l'établissement du prix des sous-produits des métaux. La politique de la société ne permet pas la négociation à des fins spéculatives. Au 31 décembre 2019, la société ne détenait aucune position au titre d'instruments financiers dérivés visant des métaux.

b. Carburant

Afin d'atténuer les risques liés à la fluctuation des prix du carburant diesel, la société a recours à des instruments financiers dérivés dans le but de couvrir économiquement le risque lié au prix se rapportant à une partie des coûts du carburant diesel (se reporter à la note 21 pour plus de renseignements sur les instruments financiers dérivés de la société).

iii. Risque de change

La société vend tous ses métaux en dollars américains et elle paie la plupart de ses coûts en capital et d'exploitation en dollars canadiens, en euros et en pesos mexicains. Elle s'expose, par conséquent, à un risque de change important. La société conclut des opérations de couverture économique des monnaies étrangères en vertu de ses politiques et procédures de gestion du risque de change, que le conseil a approuvées, afin de se protéger contre une partie du risque de change. La politique ne permet pas de conclure des opérations de couverture relatives au risque de conversion (c'est-à-dire les gains ou pertes découlant de la conversion aux fins comptables en dollars américains des actifs et passifs libellés en dollars canadiens, en euros ou en pesos mexicains), lequel ne donne pas lieu à un risque de trésorerie. La stratégie de la société à l'égard des instruments financiers dérivés sur monnaies étrangères comprend, entre autres, le recours à des options de vente position acheteur, des options d'achat position vendeur, des tunnels et des contrats à terme qui ne sont pas détenus à des fins spéculatives (se reporter à la note 21 pour plus de renseignements sur les instruments financiers dérivés de la société).

Le tableau suivant présente, en fonction des instruments financiers en place au 31 décembre 2019, l'incidence de la conversion sur le résultat avant impôts sur le résultat et sur l'exploitation minière ainsi que sur les capitaux propres pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 d'une variation de 10,0 % du taux de change du dollar américain par rapport au dollar canadien, à l'euro et au peso mexicain, toutes les autres variables demeurant constantes.

	Incidence sur le résultat avant impôts sur le résultat et sur l'exploitation minière ainsi que sur les capitaux propres	
	Appréciation de 10,0 % du dollar américain	Dépréciation de 10,0 % du dollar américain
Dollar canadien	(12 415) \$	12 415 \$
Euro	(12 676) \$	12 676 \$
Peso mexicain	4 882 \$	(4 882) \$

MINES AGNICO EAGLE LIMITÉE**NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)**

(en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les montants par action, sauf indication contraire)
31 décembre 2019

20. GESTION DU CAPITAL ET DES RISQUES FINANCIERS (suite)**B) Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque qu'une tierce partie ne respecte pas ses obligations en vertu des modalités de l'instrument financier. Le risque de crédit découle de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des placements à court terme, des créances clients, du prêt à recevoir et des instruments financiers dérivés. La société conserve sa trésorerie, ses équivalents de trésorerie et ses placements à court terme auprès d'institutions financières renommées, ce qui réduit le risque de crédit. Les taux de défaut des créances clients et des instruments financiers dérivés ont été négligeables dans le passé, ce qui diminue également le risque de crédit. La société atténue le risque de crédit en faisant affaire avec des contreparties solvables et en limitant le risque de concentration. En ce qui a trait aux passifs liés aux instruments financiers dérivés, la société n'assume aucun risque de crédit lorsque la juste valeur d'un instrument est négative. Le prêt à recevoir est garanti par des actifs donnés en garantie qui atténuent le niveau du risque de crédit. L'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable des instruments, comme suit :

	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Trésorerie et équivalents de trésorerie	321 897 \$	301 826 \$
Placements à court terme	6 005	6 080
Créances clients	8 320	10 055
Actifs liés aux instruments financiers dérivés	9 519	180
Prêt à recevoir	4 526	—
Total	350 267 \$	318 141 \$

C) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que la société éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers qui sont réglés par la remise d'un montant au comptant ou d'un autre actif financier. La société surveille son risque d'insuffisance de fonds en suivant de près la note de crédit de sa dette et ses flux de trésorerie projetés, et en tenant compte des dates d'échéance de la dette et des autres créanciers. La société gère l'exposition au risque de liquidité en conservant des soldes de trésorerie et en ayant accès à des facilités de crédit non utilisées et aux marchés de la dette publique. Les échéances contractuelles liées aux obligations locatives sont présentées à la note 13, tandis que les échéances contractuelles liées à la dette à long terme sont présentées à la note 14. Les autres passifs financiers, notamment les dettes fournisseurs et charges à payer et les instruments financiers dérivés, ont une échéance de moins de un an à compter du 31 décembre 2019.

D) Gestion du risque de capital

L'objectif premier de la société en matière de gestion de capital est de maintenir une structure du capital optimale en mesure de soutenir les activités commerciales à court et à long terme, et de procurer la souplesse financière nécessaire pour maximiser la valeur pour les porteurs d'instruments de capitaux propres.

La structure du capital d'Agnico Eagle composée des obligations locatives, de la dette à long terme et du total des capitaux propres se présente comme suit :

	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Obligations locatives	116 828 \$	1 914 \$
Dette à long terme	1 724 108	1 721 308
Total des capitaux propres	5 111 514	4 550 012
Total	6 952 450 \$	6 273 234 \$

La société gère sa structure du capital et y apporte des ajustements d'après l'évolution de la conjoncture économique et les exigences des clauses restrictives financières. Pour gérer efficacement ses besoins en capitaux, Agnico Eagle a mis en place un processus rigoureux de planification, de budgétisation et de prévision pour s'assurer qu'elle dispose des liquidités appropriées pour atteindre ses objectifs d'exploitation et de croissance. La société a la capacité d'ajuster sa structure du capital de diverses manières.

Voir la note 14 pour des précisions sur la conformité d'Agnico Eagle aux clauses restrictives de sa dette à long terme.

MINES AGNICO EAGLE LIMITÉE**NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)**

(en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les montants par action, sauf indication contraire)

31 décembre 2019

20. GESTION DU CAPITAL ET DES RISQUES FINANCIERS (suite)*E) Variations des passifs découlant des activités de financement*

	Au 31 décembre 2018	Changements dans les flux de trésorerie de financement	Change	Autres ⁱ	Au 31 décembre 2019
Dettes à long terme	1 721 308 \$	—	—	2 800	1 724 108 \$
Obligations locatives	1 914	(15 451)	(195)	130 560	116 828
Total des passifs découlant des activités de financement	1 723 222 \$	(15 451)	(195)	133 360	1 840 936 \$

Note :

- i) Comprennent l'amortissement des frais de financement différés sur la dette à long terme, l'application initiale de l'IFRS 16, les ajouts au titre des obligations locatives et les intérêts versés sur les obligations locatives reflétés dans les charges financières.

21. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS*Gestion du risque de change*

La société utilise des couvertures économiques de change pour réduire la variabilité des flux de trésorerie futurs prévus découlant des fluctuations des taux de change. La société est exposée principalement aux fluctuations de change relatives au dollar américain, étant donné qu'une partie importante de ses charges d'exploitation et dépenses d'investissement sont libellées en monnaies étrangères, surtout en dollars canadiens, en euros et en pesos mexicains. Les fluctuations de change possibles augmentent la volatilité des coûts de production et des dépenses d'investissement de la société et pourraient avoir une incidence considérable sur ceux-ci. Les couvertures économiques sont liées à une partie des sorties de fonds libellées en monnaies étrangères découlant des dépenses libellées en monnaies étrangères.

Au 31 décembre 2019, la société avait des contrats sur instruments dérivés en cours liés à des dépenses de 252,0 millions de dollars qui seront engagées en 2020. La société a comptabilisé des ajustements liés à la réévaluation à la valeur de marché au poste (Profit) perte sur instruments financiers dérivés dans les états du résultat consolidés. La société n'a pas eu recours à la comptabilité de couverture pour ces ententes en vertu de ses programmes d'instruments dérivés pour les exercices 2019 et 2020.

Les profits et les pertes liés à la réévaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés de change comptabilisés à la juste valeur sont fondés sur les cours obtenus des courtiers corroborés par des modèles d'évaluation des options qui utilisent les prix à terme de la monnaie étrangère applicable à la fin de la période pour calculer la juste valeur.

Les autres stratégies de la société à l'égard des instruments dérivés de change en 2019 et 2018 consistaient principalement à vendre des options d'achat en dollars américains dont les échéances sont à court terme afin de générer des primes qui devraient, par leur nature, améliorer les taux des transactions au comptant obtenus dans le cadre de l'échange de dollars américains contre des dollars canadiens et des pesos mexicains. Toutes ces transactions sur dérivés sont arrivées à échéance avant la fin de l'exercice, si bien qu'aucun instrument financier dérivé n'était en cours au 31 décembre 2019 ou au 31 décembre 2018. Les primes sur options d'achat ont été comptabilisées au poste (Profit) perte sur instruments financiers dérivés dans les états du résultat consolidés.

Gestion du risque lié au prix des produits de base

Afin d'atténuer les risques liés à la fluctuation des prix du carburant diesel, la société a recours à des instruments financiers dérivés dans le but de couvrir économiquement le risque lié au prix se rapportant principalement à une partie des coûts du carburant diesel du Nunavut ayant trait aux charges d'exploitation. Des instruments financiers dérivés liés à 12,0 millions de gallons de mazout étaient en cours au 31 décembre 2019 (12,0 millions au 31 décembre 2018). Les ajustements connexes liés à la réévaluation à la valeur de marché apportés avant le règlement ont été comptabilisés au poste (Profit) perte sur instruments financiers dérivés dans les états du résultat consolidés. La société n'a pas eu recours à la comptabilité de couverture pour ces ententes.

Les profits et les pertes liés à la réévaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés visant le mazout sont fondés sur les cours obtenus auprès des courtiers qui utilisent les prix à terme à la fin de la période pour calculer la juste valeur.

MINES AGNICO EAGLE LIMITÉE

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

(en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les montants par action, sauf indication contraire)
31 décembre 2019

21. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (suite)

Le tableau suivant présente un sommaire des montants comptabilisés au poste (Profit) perte sur instruments financiers dérivés dans les états du résultat consolidés :

	Exercices clos les 31 décembre	
	2019	2018
Primes réalisées à la vente d'options d'achat sur monnaies étrangères	(1 693) \$	(3 110) \$
Perte réalisée sur les bons de souscription	88	–
(Profit) perte latent(e) sur les bons de souscription ⁱ	(2 325)	452
Profit réalisé sur dérivés de change et dérivés sur produits de base	(450)	(2 790)
(Profit) perte latent(e) sur les instruments dérivés de change et instruments dérivés sur produits de base ⁱ	(12 744)	11 513
(Profit) perte sur instruments financiers dérivés	(17 124) \$	6 065 \$

Note :

- i) Les profits et pertes latents sur les instruments financiers qui ne sont pas désignés ou comptabilisés comme couvertures sont comptabilisés au poste (Profit) perte sur instruments financiers dérivés dans les états du résultat consolidés et au poste Autres dans les tableaux des flux de trésorerie consolidés.

22. AUTRES PRODUITS

Le tableau suivant présente un sommaire des montants comptabilisés au poste Autres produits des états du résultat consolidés :

	Exercices clos les 31 décembre	
	2019	2018
Perte (profit) sur cession d'immobilisations corporelles et de mise en valeur des mines (note 10)	11 907 \$	(22 764) \$
Produits d'intérêts	(6 688)	(10 245)
Autres	(18 388)	(2 285)
Autres produits	(13 169) \$	(35 294) \$

Vente de la coentreprise West Pequop et des propriétés Summit et PQX

Le 11 juin 2018, la société a conclu la vente de sa participation de 51 % détenue dans la coentreprise West Pequop et de sa participation exclusive dans les propriétés Summit et PQX situées dans le nord-est du Nevada (collectivement les «propriétés du Nevada») à une filiale de Newmont Mining Corp.

Aux termes de la convention d'achat et de vente, la société a reçu un paiement au comptant de 35,0 millions de dollars et s'est vu accorder une redevance nette calculée à la sortie de la fonderie de 0,8 % sur les propriétés du Nevada détenues par la coentreprise West Pequop et une redevance nette calculée à la sortie de la fonderie de 1,6 % sur les propriétés Summit et PQX. À la conclusion de la vente, la société a comptabilisé un profit net sur cession de 26,5 millions de dollars au poste Autres produits dans les états du résultat consolidés et au poste Autres dans les tableaux des flux de trésorerie consolidés.

Les propriétés du Nevada étaient comprises dans le secteur Exploration de la société.

23. INFORMATION SECTORIELLE

Agnico Eagle exerce ses activités dans un seul secteur, à savoir l'exploration aux fins de la production d'or. La société exerce ses principales activités au Canada, au Mexique et en Finlande. La société définit ses secteurs à présenter comme étant les activités dont les résultats d'exploitation sont passés en revue par le principal décideur opérationnel, le chef de la direction, aux fins de l'affectation des ressources et de l'évaluation de la performance et qui comptent pour plus de 10,0 % du total des produits tirés des activités minières, du résultat ou de la perte ou du total des actifs de l'ensemble des secteurs opérationnels. Chacune des mines importantes et chacun des projets importants en exploitation de la société sont considérés comme des secteurs opérationnels distincts. Certains secteurs opérationnels qui ne respectent pas les seuils quantitatifs sont encore présentés lorsque la société croit que l'information est utile. Le principal décideur opérationnel examine aussi le résultat sectoriel (défini comme les produits tirés des activités minières moins les coûts de production, les frais d'exploration et d'expansion de l'entreprise et les pertes de valeur et les reprises de pertes de valeur) par mine. Voici les secteurs à présenter de la société organisés selon leur relation avec ses trois unités opérationnelles et reflétant la manière dont elle gère son entreprise et dont elle classe ses activités aux fins de planification et de mesure du rendement :

Unité d'exploitation nord : Mine LaRonde, mine LaRonde, zone 5, mine Lapa, mine Goldex, complexe Meadowbank, mine Meliadine, Entreprise commune Canadian Malartic et mine Kittilä

Unité d'exploitation sud : Mine Pinos Altos, mine Creston Mascota et mine La India

Exploration : Division américaine d'exploration, division européenne d'exploration, divisions canadiennes d'exploration et division latino-américaine d'exploration

MINES AGNICO EAGLE LIMITÉE

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

(en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les montants par action, sauf indication contraire)
31 décembre 2019

23. INFORMATION SECTORIELLE (suite)

Les produits tirés des activités minières et les coûts de production des secteurs à présenter sont établis déduction faite des transactions intersociétés.

Les actifs du siège social et autres et les profits et les charges spécifiques ne sont pas affectés aux secteurs à présenter.

	Exercice clos le 31 décembre 2019				
	Produits tirés des activités minières	Coûts de production	Exploration et expansion de l'entreprise	Reprise de perte de valeur	Résultat sectoriel
Unité d'exploitation nord :					
Mine LaRonde	552 204 \$	(215 012) \$	– \$	– \$	337 192 \$
Mine LaRonde, zone 5	80 365	(41 212)	–	–	39 153
Mine Lapa	4 877	(2 844)	–	–	2 033
Mine Goldex	197 020	(82 533)	–	–	114 487
Complexe Meadowbank	221 652	(180 848)	(3 528)	–	37 276
Mine Meliadine	270 258	(142 932)	–	345 821	473 147
Entreprise commune Canadian Malartic	466 317	(208 178)	(189)	–	257 950
Mine Kittilä	260 323	(142 517)	–	–	117 806
Total de l'unité d'exploitation nord	2 053 016	(1 016 076)	(3 717)	345 821	1 379 044
Unité d'exploitation sud :					
Mine Pinos Altos	249 577	(130 190)	–	–	119 387
Mine Creston Mascota	78 023	(35 801)	–	–	42 222
Mine La India	114 276	(65 638)	–	–	48 638
Total de l'unité d'exploitation sud	441 876	(231 629)	–	–	210 247
Exploration	–	–	(101 062)	–	(101 062)
Total sectoriel	2 494 892 \$	(1 247 705) \$	(104 779) \$	345 821 \$	1 488 229 \$
Résultat sectoriel total					1 488 229 \$
Siège social et autres :					
Amortissement des immobilisations corporelles et de mise en valeur des mines					(546 057)
Charges administratives					(120 987)
Charges financières					(105 082)
Profit sur instruments financiers dérivés					17 124
Coûts des mesures environnementales correctives					(2 804)
Perte de change					(4 850)
Autres produits					13 169
Résultat avant impôts sur le résultat et sur l'exploitation minière					738 742 \$

MINES AGNICO EAGLE LIMITÉE
NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

(en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les montants par action, sauf indication contraire)

31 décembre 2019

23. INFORMATION SECTORIELLE (suite)

	Exercice clos le 31 décembre 2018				
	Produits tirés des activités minières	Coûts de production	Exploration et expansion de l'entreprise	Perte de valeur	Résultat sectoriel
Unité d'exploitation nord :					
Mine LaRonde	516 673 \$	(228 294) \$	– \$	– \$	288 379 \$
Mine LaRonde, zone 5	21 327	(12 991)	–	–	8 336
Mine Lapa	39 797	(27 870)	–	–	11 927
Mine Goldex	152 426	(78 533)	–	–	73 893
Complexe Meadowbank	323 142	(211 147)	(25 128)	–	86 867
Entreprise commune Canadian Malartic	448 526	(199 761)	(488)	(250 000)	(1 723)
Mine Kittilä	237 284	(157 032)	–	–	80 252
Total de l'unité d'exploitation nord	1 739 175	(915 628)	(25 616)	(250 000)	547 931
Unité d'exploitation sud :					
Mine Pinos Altos	270 855	(138 362)	–	–	132 493
Mine Creston Mascota	54 673	(37 270)	–	–	17 403
Mine La India	126 518	(69 095)	–	(39 017)	18 406
Total de l'unité d'exploitation sud	452 046	(244 727)	–	(39 017)	168 302
Exploration	–	–	(112 054)	(100 676)	(212 730)
Total sectoriel	2 191 221 \$	(1 160 355) \$	(137 670) \$	(389 693) \$	503 503 \$
Résultat sectoriel total					503 503 \$
Siège social et autres :					
Amortissement des immobilisations corporelles et de mise en valeur des mines					(553 933)
Charges administratives					(124 873)
Charges financières					(96 567)
Perte sur instruments financiers dérivés					(6 065)
Coûts des mesures environnementales correctives					(14 420)
Perte de change					(1 991)
Autres produits					35 294
Perte avant impôts sur le résultat et sur l'exploitation minière					(259 052) \$

Le tableau suivant présente le total de l'actif par secteur :

	Total de l'actif aux	
	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Unité d'exploitation nord :		
Mine LaRonde	794 503 \$	794 155 \$
Mine LaRonde, zone 5	66 553	59 420
Mine Lapa	4 128	11 654
Mine Goldex	295 139	289 393
Complexe Meadowbank	883 422	681 761
Mine Meliadine	2 139 845	1 645 360
Entreprise commune Canadian Malartic	1 548 564	1 550 565
Mine Kittilä	1 317 322	1 082 017
Total de l'unité d'exploitation nord	7 049 476	6 114 325
Unité d'exploitation sud :		
Mine Pinos Altos	521 713	551 179
Mine Creston Mascota	28 833	47 960
Mine La India	264 498	315 411
Total de l'unité d'exploitation sud	815 044	914 550
Exploration	462 789	489 270
Siège social et autres	462 576	334 698
Total de l'actif	8 789 885 \$	7 852 843 \$

MINES AGNICO EAGLE LIMITÉE
NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

(en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les montants par action, sauf indication contraire)
31 décembre 2019

23. INFORMATION SECTORIELLE (suite)

Le tableau suivant présente la valeur comptable du goodwill par secteur pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018 :

	Entreprise commune Canadian Malartic	Exploration	Total
Coût	597 792 \$	60 000 \$	657 792 \$
Cumul des pertes de valeur	(250 000)	–	(250 000)
Valeur comptable	347 792 \$	60 000 \$	407 792 \$

Le tableau suivant présente les dépenses d'investissement par secteur :

	Dépenses d'investissement Exercices clos les 31 décembre	
	2019	2018
Unité d'exploitation nord :		
Mine LaRonde	81 831 \$	77 488 \$
Mine LaRonde, zone 5	8 441	25 896
Mine Goldex	41 356	52 857
Complexe Meadowbank	267 319	202 353
Mine Meliadine	165 389	398 090
Entreprise commune Canadian Malartic	83 051	82 833
Mine Kittilä	171 908	173 704
Total de l'unité d'exploitation nord	819 295	1 013 221
Unité d'exploitation sud :		
Mine Pinos Altos	39 421	40 297
Mine Creston Mascota	–	19 500
Mine La India	13 881	9 197
Total de l'unité d'exploitation sud	53 302	68 994
Siège social et autres	10 067	6 885
Total des dépenses d'investissement	882 664 \$	1 089 100 \$

Le tableau suivant présente les produits tirés des activités minières par secteur géographique :

	Exercices clos les 31 décembre	
	2019	2018
Canada	1 792 693 \$	1 501 891 \$
Mexique	441 876	452 046
Finlande	260 323	237 284
Total des produits tirés des activités minières	2 494 892 \$	2 191 221 \$

Note :

i) Présentés en fonction de l'emplacement de la mine d'où proviennent les produits.

Le tableau suivant présente les actifs non courants par secteur géographique :

	Actifs non courants aux	
	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Canada	5 571 885 \$	4 893 840 \$
Mexique	787 943	863 672
Finlande	1 220 188	1 007 370
Suède	13 812	13 812
États-Unis	2 497	1 697
Total des actifs non courants	7 596 325 \$	6 780 391 \$

MINES AGNICO EAGLE LIMITÉE

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

(en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les montants par action, sauf indication contraire)
31 décembre 2019

24. PERTES DE VALEUR ET REPRISES DE PERTE DE VALEUR

Tests de dépréciation du goodwill

Entreprise commune Canadian Malartic

La valeur recouvrable estimée de l'UGT Entreprise commune Canadian Malartic aux 31 décembre 2019 et 2018 a été établie en fonction de la juste valeur diminuée des coûts de sortie de la mine Canadian Malartic. La valeur recouvrable estimée de la mine Canadian Malartic a été calculée en actualisant les flux de trésorerie nets futurs estimés sur la durée de vie estimée de la mine au moyen d'un taux d'actualisation nominal de 5,00 % (5,50 % en 2018). Le calcul de la valeur recouvrable reposait sur une estimation des niveaux de production futurs et l'utilisation d'un prix de l'or à court terme de 1 400 \$ à 1 500 \$ l'once et d'un prix de l'or à long terme de 1 350 \$ l'once (en valeur réelle) (prix de l'or à court et à long termes de 1 300 \$ en 2018), de taux de change allant de 0,76 \$ US pour 1,00 \$ CA à 0,80 \$ US pour 1,00 \$ CA (0,76 \$ US pour 1,00 \$ CA à 0,80 \$ US pour 1,00 \$ CA en 2018), d'un taux d'inflation de 2,0 % (2,0 % en 2018) et de coûts en capital, d'exploitation et de restauration des lieux d'après les plans portant sur la durée de vie de la mine applicables. Une certaine minéralisation a été évaluée selon l'approche des flux de trésorerie comparative, qui prévoit que la minéralisation ressemblera suffisamment sur le plan économique à la minéralisation de la mine Canadian Malartic, et ajustée pour tenir compte des écarts connus, le cas échéant.

Au 31 décembre 2019, la valeur recouvrable estimée de l'UGT Entreprise commune Canadian Malartic était supérieure à sa valeur comptable. Au 31 décembre 2018, puisque la valeur comptable de l'UGT Entreprise commune Canadian Malartic était supérieure à sa valeur recouvrable estimée, une perte de valeur de 250,0 millions de dollars a été comptabilisée au poste (Reprise de) perte de valeur dans les états du résultat consolidés au 31 décembre 2018 pour réduire la valeur comptable du goodwill. L'approche axée sur les flux de trésorerie actualisés utilise des données d'entrée importantes non observables et est, par conséquent, considérée comme une évaluation de la juste valeur de niveau 3 selon la hiérarchie des justes valeurs.

Actifs d'exploration de CCM

À la suite de l'acquisition d'une participation additionnelle de 50,0 % dans les actifs d'exploration de CCM le 28 mars 2018 (se reporter à la note 27), la société a séparé les actifs d'exploration de CCM de l'Entreprise commune Canadian Malartic pour les inclure dans un test du goodwill distinct effectué pour le secteur Exploration aux 31 décembre 2019 et 2018. La valeur recouvrable estimée de l'UGT Actifs d'exploration de CCM a été calculée en fonction des transactions comparables sur le marché ou en actualisant les flux de trésorerie nets futurs estimés sur la durée de vie estimée de la mine au moyen d'un taux d'actualisation nominal de 7,80 % (8,25 % en 2018). Le calcul de la valeur recouvrable reposait sur une estimation des niveaux de production futurs et l'utilisation d'un prix de l'or de 1 350 \$ l'once (en valeur réelle) (1 300 \$ l'once en 2018), de taux de change allant de 0,76 \$ US pour 1,00 \$ CA à 0,80 \$ US pour 1,00 \$ CA (0,76 \$ US pour 1,00 \$ CA à 0,80 \$ US pour 1,00 \$ CA en 2018), d'un taux d'inflation de 2,0 % (2,0 % en 2018) et de coûts en capital, d'exploitation et de restauration des lieux d'après les plans portant sur la durée de vie de la mine applicables. Aux 31 décembre 2019 et 2018, la valeur recouvrable estimée de l'UGT Actifs d'exploration de CCM était supérieure à sa valeur comptable.

Mine La India

Au 31 décembre 2019, la valeur comptable du goodwill attribuable à l'UGT La India était de néant en raison d'une perte de valeur comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

La valeur recouvrable estimée de l'UGT La India au 31 décembre 2018 a été établie en fonction de la juste valeur diminuée des coûts de sortie. La valeur recouvrable estimée de la mine La India a été calculée en actualisant les flux de trésorerie nets futurs estimés sur la durée de vie estimée de la mine au moyen d'un taux d'actualisation nominal de 6,25 %, conformément au niveau de risque estimé. Le calcul de la valeur recouvrable reposait sur une estimation des niveaux de production futurs et l'utilisation d'un prix de l'or de 1 300 \$ l'once (en valeur réelle), un taux d'inflation de 2,0 % et de coûts en capital, d'exploitation et de restauration des lieux d'après les plans portant sur la durée de vie de la mine applicables. Les autres ressources minérales comprises dans l'UGT ont été évaluées par rapport à des transactions récentes comparables. Puisque la valeur recouvrable estimée de l'UGT La India était supérieure à sa valeur comptable au 31 décembre 2018, une perte de valeur de 39,0 millions de dollars a été comptabilisée au poste (Reprise de) perte de valeur dans les états du résultat consolidés au 31 décembre 2018 pour réduire la valeur comptable du goodwill à néant. La dépréciation du goodwill est principalement imputable à la perte de valeur prévue de la production alors que la valeur comptable n'a pas été réduite de la même façon par amortissement. L'approche axée sur les flux de trésorerie actualisés utilise des données d'entrée importantes non observables et est, par conséquent, considérée comme une évaluation de la juste valeur de niveau 3 selon la hiérarchie des justes valeurs.

Reprises de perte de valeur

Mine Meliadine

En 2013, la société a effectué un test du goodwill annuel de l'UGT du projet Meliadine. Puisque la valeur comptable de l'UGT du projet Meliadine était supérieure à sa valeur recouvrable estimée, une perte de valeur de 639,3 millions de dollars a été comptabilisée, dont un montant de 200,1 millions de dollars a été affecté à la réduction du goodwill à néant et le solde a été affecté aux autres actifs non courants. En 2016, la société a relevé des indices de reprise de perte de valeur et a calculé la valeur recouvrable de l'UGT du projet Meliadine. Puisque la valeur recouvrable estimée de l'UGT de la mine Meliadine était supérieure à la valeur comptable antérieure diminuée de l'amortissement qui aurait été comptabilisée si les actifs n'avaient pas été dépréciés, une reprise de perte de valeur de 83,0 millions de dollars (53,6 millions de dollars nets d'impôt) a été comptabilisée au poste (Reprise de) perte de valeur dans les états du résultat consolidés.

MINES AGNICO EAGLE LIMITÉE

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

(en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les montants par action, sauf indication contraire)
31 décembre 2019

24. PERTES DE VALEUR ET REPRISES DE PERTE DE VALEUR (suite)

En 2019, la mine Meliadine est entrée en production commerciale après une période de construction de deux ans marquée par une hausse du risque attribuable à l'incertitude entourant le respect du plan, de l'échéance et du plan de coûts en capital alloués pour la réalisation du projet. Après l'entrée en production commerciale, laquelle a été réalisée avant la date prévue, la société a continué d'accélérer les activités de la mine pendant une certaine période et a constaté que le rendement de l'actif était conforme aux attentes, ce qui a entraîné une réduction de la prime de risque spécifique intégrée au calcul du taux d'actualisation qui était précédemment utilisé dans le calcul de la valeur recouvrable. La réduction de la prime de risque, combinée à d'autres facteurs qui se sont constamment améliorés au fil du temps, y compris la mise à jour des plans portant sur la durée de vie de la mine, les prix de l'or à long terme et le degré de confiance géologique accru en vertu d'une certaine minéralisation, représente un indice observable de l'augmentation importante de la valeur recouvrable de l'UGT. Une grande part de jugement est requise pour déterminer si une perte de valeur comptabilisée antérieurement devrait être reprise.

La valeur recouvrable estimée de l'UGT Meliadine au 31 décembre 2019 a été établie en fonction de la juste valeur diminuée des coûts de sortie et calculée en actualisant les flux de trésorerie nets futurs estimés sur la durée de vie estimée de la mine au moyen d'un taux d'actualisation nominal de 5,10 %. Le calcul de la valeur recouvrable reposait sur une estimation des niveaux de production futurs et l'utilisation d'un prix de l'or à court terme de 1 400 \$ à 1 500 \$ l'once et d'un prix de l'or à long terme de 1 350 \$ l'once (en valeur réelle), d'un taux d'inflation de 2,0 % et de coûts en capital, d'exploitation et de restauration des lieux d'après les plans portant sur la durée de vie de la mine applicables. Puisque la valeur recouvrable estimée de l'UGT Meliadine était supérieure à la valeur comptable antérieure diminuée de l'amortissement qui aurait été comptabilisée si les actifs n'avaient pas été dépréciés, une reprise de perte de valeur de 345,8 millions de dollars (223,4 millions de dollars nets d'impôt) a été comptabilisée au poste (Reprise de) perte de valeur dans les états du résultat consolidés. Cette reprise de perte de valeur, combinée à la reprise de perte de valeur comptabilisée en 2016, représente la reprise totale de la perte de valeur antérieure affectée aux actifs non courants, ajustée pour tenir compte de l'amortissement. L'approche axée sur les flux de trésorerie actualisés utilise des données d'entrée importantes non observables et est, par conséquent, considérée comme une évaluation de la juste valeur de niveau 3 selon la hiérarchie des justes valeurs.

En 2018, la société n'a pas relevé d'indices de reprise de perte de valeur des actifs non courants.

Pertes de valeur

En 2019, la société n'a pas relevé d'indices de perte de valeur des actifs non courants.

Projet El Barqueño

En 2018, 28 000 mètres ont été forés au projet El Barqueño, dans l'État de Jalisco, au Mexique, forages qui étaient axés principalement sur la mise à l'essai de nouveaux secteurs cibles. À la fin de 2018, les études de mise en valeur en cours ont révélé que le projet ne répondait pas aux critères d'investissement de la société. Selon la société, cette situation laisse entendre que la valeur comptable des actifs d'exploration du projet El Barqueño pourrait être supérieure à leur valeur recouvrable, et un test de dépréciation a été réalisé le 31 décembre 2018. Pour estimer la juste valeur du projet El Barqueño, la société a appliqué une approche fondée sur le marché en utilisant le prix de l'or par once comme mesure par rapport à des transactions récentes comparables. Puisque la valeur comptable du projet El Barqueño était supérieure à sa juste valeur estimée, une perte de valeur de 101,6 millions de dollars a été comptabilisée au poste (Reprise de) perte de valeur dans les états du résultat consolidés au 31 décembre 2018 pour réduire la valeur comptable du bien minier. Le projet El Barqueño fait partie du secteur Exploration de la société.

Principales hypothèses

La détermination de la valeur recouvrable à l'aide de données d'entrée de niveau 3 selon la hiérarchie des justes valeurs tient compte des principales hypothèses applicables suivantes :

- Les taux d'actualisation étaient basés sur le coût du capital moyen pondéré de chaque groupe d'actifs, dont les deux principales composantes sont le coût des capitaux propres et le coût de la dette après impôts et taxes. Le coût des capitaux propres était calculé sur le modèle d'évaluation des immobilisations, intégrant le taux de rendement sans risque axé sur les rendements des obligations négociables du gouvernement local à la date d'évaluation, l'ajustement du coefficient bêta de la société au titre de la prime de risque sur capitaux propres d'après la volatilité du rendement de la société par rapport à un portefeuille boursier comparable, plus une prime relative à la taille et un facteur de risque propre à la société. Le coût de la dette a été déterminé en appliquant une indication du marché appropriée au titre des capacités d'emprunt de la société et le taux d'imposition des sociétés relatif au territoire de chaque groupe d'actifs.
- Les estimations des prix de l'or ont été déterminées au moyen de prévisions des prix futurs établies par des analystes du secteur, qui étaient disponibles à la date d'évaluation ou vers cette dernière.
- Les estimations au titre du change reposent sur des courbes des contrats de change à terme et des estimations qui reflètent les perspectives des principales institutions financières mondiales.
- L'estimation des niveaux de production et des coûts en capital et d'exploitation futurs repose sur les plans détaillés portant sur la durée de vie des mines et tient également compte des plans de mise en valeur prévus par la direction.
- Les estimations de la juste valeur attribuable à la minéralisation supérieure aux plans portant sur la durée de vie des mines reposent sur différentes hypothèses, y compris la détermination de la bonne méthode d'évaluation à utiliser pour la minéralisation et l'attribution de la valeur économique anticipée de la minéralisation dans le cas où une courte étude économique détaillée, voire aucune, aurait été menée.

MINES AGNICO EAGLE LIMITÉE**NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)**

(en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les montants par action, sauf indication contraire)
31 décembre 2019

25. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT ET SUR L'EXPLOITATION MINIÈRE

La charge d'impôts sur le résultat et sur l'exploitation minière comprend les composantes suivantes :

	Exercices clos les 31 décembre	
	2019	2018
Impôts sur le résultat et sur l'exploitation minière exigibles	112 981 \$	98 610 \$
Impôts sur le résultat et sur l'exploitation minière différés :		
Naissance et résorption de différences temporaires	152 595	(30 961)
Total de la charge d'impôts sur le résultat et sur l'exploitation minière	265 576 \$	67 649 \$

La charge d'impôts sur le résultat et sur l'exploitation minière diffère du montant qui aurait été obtenu si le taux d'imposition canadien prévu par la loi avait été appliqué en raison de ce qui suit :

	Exercices clos les 31 décembre	
	2019	2018
Taux d'imposition fédéral et provinciaux combinés	26 %	26 %
Charge (recouvrement) prévue d'impôts sur le résultat au taux d'imposition prévu par la loi	192 073 \$	(67 354) \$
Augmentation (diminution) des impôts sur le résultat et sur l'exploitation minière découlant des éléments suivants :		
Impôts sur l'exploitation minière	92 200	42 991
Incidence des taux d'imposition étrangers	(14 915)	(11 308)
Écarts permanents	(2 450)	(3 599)
Perte de valeur non déductible aux fins fiscales	–	100 736
Incidence du taux de change sur les soldes d'impôt différé	(1 332)	6 183
Total de la charge d'impôts sur le résultat et sur l'exploitation minière	265 576 \$	67 649 \$

Le tableau suivant résume les composantes des passifs d'impôts sur le résultat et sur l'exploitation minière différés nets d'Agnico Eagle :

	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Biens miniers	1 293 863 \$	1 056 185 \$
Reports prospectifs de pertes d'exploitation et de pertes en capital, montant net	(167 139)	(87 025)
Impôts sur l'exploitation minière	(71 507)	(72 637)
Provisions pour restauration des lieux et autres passifs	(107 075)	(99 815)
Total des passifs d'impôts sur le résultat et sur l'exploitation minière différés	948 142 \$	796 708 \$

	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Passifs d'impôts sur le résultat et sur l'exploitation minière différés – au début de l'exercice	796 708 \$	827 341 \$
Incidence sur les impôts sur le résultat et sur l'exploitation minière comptabilisée en résultat net	152 006	(30 671)
Incidence sur les impôts sur le résultat comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et les capitaux propres	(572)	38
Passifs d'impôts sur le résultat et sur l'exploitation minière différés – à la fin de l'exercice	948 142 \$	796 708 \$

La société exerce ses activités dans divers territoires et est donc assujettie aux impôts sur le résultat et à d'autres impôts et taxes en vertu des divers régimes fiscaux dans les pays où elle exerce ses activités. Les règles et règlements fiscaux de nombreux pays sont très complexes et prêtent à interprétation. La société peut faire l'objet dans l'avenir d'un examen de ses déclarations d'impôts sur le résultat et autres impôts historiques et, dans le cadre de ces examens, des différends peuvent survenir avec les autorités fiscales quant à l'interprétation ou à l'application de certaines règles et de certains règlements relativement aux activités de la société exercées dans le pays en question.

MINES AGNICO EAGLE LIMITÉE

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

(en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les montants par action, sauf indication contraire)

31 décembre 2019

25. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT ET SUR L'EXPLOITATION MINIÈRE (suite)

Les différences temporaires déductibles et les pertes fiscales inutilisées à l'égard desquelles un actif d'impôt différé n'a pas été comptabilisé dans les états de la situation financière consolidés sont comme suit :

	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Reports prospectifs de pertes en capital, montant net	56 003 \$	74 364 \$
Autres différences temporaires déductibles	296 425	270 590
Différences temporaires déductibles et pertes fiscales inutilisées non comptabilisées	352 428 \$	344 954 \$

Au 31 décembre 2019, les crédits fiscaux inutilisés s'établissaient à 12,7 millions de dollars (12,7 millions de dollars au 31 décembre 2018) à l'égard desquels aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé.

Les reports prospectifs de pertes en capital et les autres différences temporaires déductibles n'ont pas de date d'échéance, alors que les crédits fiscaux inutilisés arrivent à échéance en 2020.

La société a des différences temporaires imposables de 276,8 millions de dollars (285,7 millions de dollars en 2018) liées à des participations dans des filiales à l'égard desquelles un impôt différé n'a pas été comptabilisé, car la société est en mesure de contrôler la date à laquelle les différences temporaires imposables se résorberont et qu'il est probable qu'elles ne se résorberont pas dans un avenir prévisible.

La société est assujettie à l'impôt au Canada, au Mexique et en Finlande, chaque pays ayant des délais de prescription qui varient. De manière générale, les déclarations produites pour les exercices précédents peuvent encore faire l'objet d'un examen par les autorités fiscales.

26. AVANTAGES DU PERSONNEL ET RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, une charge liée aux avantages du personnel de 636,8 millions de dollars (596,7 millions de dollars en 2018) a été comptabilisée dans les états du résultat consolidés. Il n'y a eu aucune transaction entre parties liées en 2019 autre que la rémunération des principaux dirigeants. En 2018, les transactions entre parties liées ont consisté en l'acquisition des actifs d'exploration de CCM (note 27) et en la rémunération des principaux dirigeants. Les principaux dirigeants regroupent les membres du conseil d'administration et de l'équipe de haute direction.

Le tableau suivant présente la rémunération des principaux dirigeants :

	Exercices clos les 31 décembre	
	2019	2018
Salaires, incitatifs à court terme et autres avantages	14 553 \$	14 701 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	1 579	1 984
Paielements fondés sur des actions	24 130	20 440
Total	40 262 \$	37 125 \$

27. ACQUISITIONS

Actifs d'exploration de CCM

Le 28 mars 2018, la société a acquis la totalité des actifs d'exploration canadiens de CCM, y compris les projets aurifères Kirkland Lake et Hammond Reef (les «actifs d'exploration de CCM») par voie d'une convention d'achat d'actifs (la «convention d'achat de CCM») datée du 21 décembre 2017. À la clôture des transactions liées à la convention d'achat de CCM, Agnico Eagle a acquis la totalité de la participation indirecte de 50 % de Yamana dans les actifs d'exploration de CCM, de sorte que la société détient la propriété exclusive des actifs d'exploration de CCM.

Aux termes de la convention d'achat de CCM, la contrepartie effective pour les actifs d'exploration de CCM, après la distribution par CCM du produit de la vente à ses actionnaires, s'élevait à 162,5 millions de dollars au comptant et a été versée à la clôture.

L'acquisition a été comptabilisée par la société comme une acquisition d'actifs, et les coûts de transaction liés à l'acquisition totalisant 2,9 millions de dollars ont été incorporés dans le coût des biens miniers acquis en plus de la répartition du prix d'acquisition présentée ci-dessous.

MINES AGNICO EAGLE LIMITÉE**NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)***(en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les montants par action, sauf indication contraire)*

31 décembre 2019

27. ACQUISITIONS (suite)

Le tableau suivant présente la répartition du prix d'acquisition entre les actifs acquis et les passifs repris, d'après les estimations de la juste valeur par la direction :

Prix d'acquisition total :

Contrepartie au comptant versée pour l'acquisition	162 479 \$
Prix d'acquisition total à répartir	162 479 \$

Juste valeur des actifs acquis et des passifs repris :

Biens miniers	161 242 \$
Immobilisations corporelles	2 423
Provision pour restauration des lieux	(1 186)
Actifs nets acquis	162 479 \$

28. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

Dans le cadre de ses activités régulières, la société a dû fournir une garantie sous forme de lettres de crédit à l'égard des frais environnementaux et de restauration des lieux, des crédits au titre des droits de douane et des subventions gouvernementales, et à d'autres fins générales. Au 31 décembre 2019, le montant total de ces garanties était de 420,6 millions de dollars.

Certaines propriétés de la société sont assujetties à des conventions de redevances, dont les plus importantes se rapportant aux mines en exploitation sont comme suit :

- La société a conclu une convention de redevances avec le gouvernement finlandais à l'égard de la mine Kittilä. À compter de 12 mois après le début de l'exploitation à la mine Kittilä, la société a été tenue de verser une redevance nette de 2,0 % calculée à la sortie de la fonderie, définie comme les produits moins les frais de traitement. La redevance est versée annuellement au cours de l'exercice suivant.
- La société en nom collectif s'est engagée à verser une redevance sur la production ou la vente de métaux de certaines propriétés au Québec, au Canada. Ce type de conventions de redevances comprend, sans s'y limiter, des redevances nettes à la sortie de la fonderie variant de 1,5 % à 5,0 %.
- La société s'est engagée à verser une redevance nette de 2,0 % calculée à la sortie de la fonderie sur les ventes de métaux de la mine LaRonde, zone 5, au Québec, au Canada.
- La société s'est engagée à verser une redevance de 12,0 % sur le résultat net de la production de la fosse Vault de la mine Meadowbank, au Nunavut, au Canada.
- La société s'est engagée à verser une redevance nette de 1,2 % calculée à la sortie de la fonderie sur les ventes de la mine Meliadine, au Nunavut, au Canada.
- La société a conclu deux conventions de redevances sur la production du gisement satellite Amaruq, au complexe Meadowbank, au Nunavut, au Canada. Ces conventions de redevances comprennent une redevance nette de 1,4 % calculée à la sortie de la fonderie et une redevance de 12,0 % sur le résultat net.
- La société s'est engagée à verser une redevance sur la production de certaines de ses propriétés sises au Mexique. Ce type de conventions de redevances comprend, sans s'y limiter, des redevances nettes calculées à la sortie de la fonderie variant de 2,5 % à 3,5 % pour les mines Pinos Altos et Creston Mascota, et de 0,5 % pour la mine La India.

La société conclut régulièrement des conventions de participations et des conventions d'actionnaires, et prend souvent des engagements au titre du versement des redevances nettes calculées à la sortie de la fonderie et d'autres redevances.

La société avait conclu les engagements contractuels suivants au 31 décembre 2019, dont un montant de 62,5 millions de dollars était lié à des dépenses d'investissement :

	Engagements contractuels
2020	166 492 \$
2021	8 356
2022	3 271
2023	3 270
2024	1 722
Par la suite	5 339
Total	188 450 \$

MINES AGNICO EAGLE LIMITÉE

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

(en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les montants par action, sauf indication contraire)
31 décembre 2019

29. LITIGES EN COURS

Le 2 août 2016, une action collective relative à des allégations concernant la mine Canadian Malartic a été déposée devant la Cour supérieure du Québec contre une société en nom collectif détenue conjointement par la société et par Yamana (la «société en nom collectif»). L'action concerne des «troubles de voisinage» provoqués par la poussière, le bruit, les vibrations et les explosions à la mine. Les demandeurs réclamaient des dommages et intérêts non précisés ainsi que des dommages punitifs de 20 millions de dollars canadiens. L'action collective a été certifiée en mai 2017. En novembre 2017, un jugement déclaratoire a été rendu permettant à la société en nom collectif de parvenir à un règlement individuel avec chaque membre constituant l'action pour 2017, en vertu du Guide de cohabitation (le «guide»). En septembre 2018, la Cour supérieure a mis en place un processus de révision annuelle de la date de fin de la période visée par l'action collective, ainsi qu'un mécanisme d'exclusion partielle des membres constituant l'action permettant aux résidents de conclure un règlement individuel pour une période donnée (habituellement une année civile) et de se retirer de l'action collective pour cette période. Ces deux jugements ont été confirmés par la Cour d'appel du Québec, et les membres constituant l'action ont continué ainsi de pouvoir bénéficier du guide. En janvier 2018, un jugement favorable à la société en nom collectif a été rendu, ce qui a eu pour effet de soustraire à l'action collective la période prétransaction d'août 2013 au 16 juin 2014 au cours de laquelle la mine Canadian Malartic n'était pas exploitée par la société en nom collectif. Les demandeurs n'ont pas cherché à interjeter appel de ce jugement et ont plutôt ajouté des allégations afin que la période prétransaction soit de nouveau visée par l'action collective. Le 19 juillet 2019, la Cour a refusé d'inclure à nouveau la période prétransaction en se fondant sur ces nouvelles allégations. Une demande d'autorisation d'appel a été déposée par les demandeurs.

Le 15 août 2016, la société en nom collectif a reçu un avis de demande d'injonction relative à la mine Canadian Malartic, demande d'injonction qui avait été déposée en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (Québec). Une audience relative à une injonction interlocutoire s'est tenue le 17 mars 2017 et le jugement de la Cour supérieure du Québec a rejeté l'injonction.

Le 1^{er} juin 2017, la société en nom collectif s'est vu signifier une requête en révision judiciaire visant à obtenir l'annulation d'un décret gouvernemental. La société en nom collectif était mise en cause dans le cadre de cette procédure. Le requérant cherchait à obtenir l'annulation d'un décret autorisant l'expansion de la mine Canadian Malartic. À la suite de l'audience sur le fond en octobre 2018, la Cour supérieure a rejeté la requête en révision judiciaire le 13 mai 2019 et une demande d'autorisation d'appel a été déposée par les demandeurs le 20 juin 2019 et a été accueillie le 19 septembre 2019.

Le 15 octobre 2019, une entente de principe a été annoncée par les parties relativement à l'action collective, à l'injonction permanente et à la procédure de révision judiciaire. Une entente de règlement officielle a été conclue le 11 novembre 2019 et approuvée par le tribunal le 13 décembre 2019. Cette entente comprend : i) la réouverture des périodes de compensation 2013 à 2018 du guide au profit des résidents qui n'ont pas conclu un règlement individuel pour ces périodes en vertu du guide; ii) la mise en œuvre d'un nouveau programme de rénovation au bénéfice des propriétaires du secteur Sud, qu'ils fassent ou non partie des membres constituant l'action; iii) la quittance complète et finale de la société en nom collectif pour la période de l'action collective; iv) les compensations actuelles en vertu du guide comme seuil pour les trois prochaines années de compensation (2019 à 2021); et v) le retrait des demandeurs des procédures relatives à l'injonction et à la révision judiciaire. Le tribunal a également approuvé d'autres contreparties non significatives convenues entre les parties avant et pendant l'audience aux fins de l'approbation du règlement tenue le 11 décembre 2019. Puisqu'aucune demande d'autorisation d'appel n'a été déposée, la décision visant l'approbation du règlement est définitive et les demandeurs ont donc retiré leur demande d'injonction et mis fin à la procédure de révision judiciaire le 20 janvier 2020.

30. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Dividendes déclarés

Le 13 février 2020, Agnico Eagle a annoncé que le conseil d'administration avait approuvé le versement d'un dividende trimestriel en espèces de 0,20 \$ par action ordinaire (valeur totale d'environ 47,5 millions de dollars), payable le 16 mars 2020 aux porteurs d'actions ordinaires de la société inscrits le 28 février 2020.

Répercussions de la COVID-19 sur les activités de la société

En vertu du décret émis par le gouvernement du Québec le 23 mars 2020 (le «décret») visant l'arrêt de toutes les activités non essentielles pour faire face à la pandémie de COVID-19, la société a pris des mesures pour ralentir de manière ordonnée ses activités dans la région de l'Abitibi, au Québec (mines LaRonde, LaRonde, zone 5, Goldex et Canadian Malartic), tout en veillant à la sécurité des employés et à la durabilité de l'infrastructure. Chacun de ces sites d'exploitation sera mis en arrêt aux fins de surveillance et d'entretien jusqu'au 13 avril 2020 et, tel qu'exigé, des travaux minimums se dérouleront jusqu'à cette date. La société s'efforce également de réduire ses activités à la mine Meliadine et au complexe Meadowbank, au Nunavut, qui sont actuellement assurées à partir du Québec. En outre, la société a annoncé que ses activités d'exploration au Canada seront suspendues jusqu'au 13 avril 2020. La période de suspension des activités en vertu du décret pourrait être prolongée.

En raison de la pandémie de COVID-19, la société fait face à d'importantes incertitudes relatives aux activités futures et aux répercussions sur ses activités, y compris la durée, la gravité et l'étendue de l'éclosion ainsi que les mesures prises par les gouvernements et les entreprises pour contenir la pandémie. Comme mesure de précaution compte tenu de l'incertitude actuelle, en mars 2020, la société a prélevé un montant de 1,0 milliard de dollars sur sa facilité de crédit de 1,2 milliard de dollars.